

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

AOÛT 2005

Vol. 6, n° 8

■ LES PRIORITÉS DE  
LA NÉGOCIATION  
COLLECTIVE

■ SUPPLÉMENTS :  
*La construction  
résidentielle*  
*La syndicalisation*



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## À votre service...

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4628; courriel : [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1 800 263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1 800 363-7629</b>
<b>Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 700-1033</b>
<b>Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 889-9734</b>
<b>Renseignements par courriel</b>	<b><a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a></b>
<b>Site Web</b>	<b><a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a></b>

### Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1800 263-1136. Les normes de services à la clientèle sont aussi publiées sur [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

### L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2005. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. L'utilisation de ce produit est limitée au détenteur de licence. Le produit ne peut être reproduit ou transmis à des personnes ou organisations à l'extérieur de l'organisme du détenteur de licence.

Des droits raisonnables d'utilisation du contenu de ce produit sont accordés seulement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements extraits. Cette documentation doit servir à des fins non commerciales seulement. Si c'est le cas, la source doit être citée comme suit : Source (ou *Adapté de*, s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, les utilisateurs doivent obtenir la permission écrite des Services d'octroi de licences, division du Marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

# Faits saillants

*Dans ce numéro*

---

## ■ Les priorités de la négociation collective

---

- En 2001, les dispositions de négociation collective les plus courantes (stipulées dans plus de 80 % des ententes) étaient celles concernant la sécurité d'emploi ainsi que la santé et la sécurité au travail. Les clauses d'indexation au coût de la vie, moins populaires qu'au début des années 1980, période de forte inflation, étaient les moins courantes (stipulées dans 43 % des ententes).
- D'autres dispositions populaires, stipulées dans plus de 60 % des ententes, portaient essentiellement sur l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi, ainsi que sur les études et la formation. Les dispositions relatives aux études et à la formation tiennent à l'évolution rapide de la technologie et à l'intensification de la concurrence économique.
- L'évolution des pratiques d'entreprises semble aussi accroître la popularité des dispositions concernant la sous-traitance, la réorganisation du travail et la participation des employés à la prise des décisions.

---

Perspective

---

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu  
de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).**

Nous vous offrons encore plus!  
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)  
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 132,30 \$ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada  
Finance  
Édifice R.H. coats, 6H  
120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF025084



TÉLÉCOPIEUR

1 877 287-4369  
(613) 951-0581



COURRIEL

Infostats@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte :

MasterCard  VISA  American Express

N° de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) \_\_\_\_\_

Paiement inclus \_\_\_\_\_ \$

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
<b>Total général</b>			

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

\*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI \_\_\_\_\_ et leur code de référence RI \_\_\_\_\_

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions  ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

# Les priorités de la négociation collective

Ernest B. Akyeampong

Les conventions collectives, négociées par les syndicats et les employeurs, visent à établir les conditions de travail ainsi que les droits et obligations des deux parties. Les clauses d'une entente, connues sous le nom de « dispositions », sont le résultat de négociations et peuvent être proposées par les employeurs ou les syndicats. L'entente définitive prend en compte le climat socioéconomique existant et établit l'équilibre entre les revendications des employés et la capacité de l'employeur d'y satisfaire. Certaines dispositions, telles celles sur la rémunération, les congés, l'assurance médicale, les soins dentaires et la pension, font partie intégrante de pratiquement toutes les conventions collectives. Ces dispositions, qui datent depuis longtemps, ont été bien décrites et analysées en profondeur dans des études antérieures (Akyeampong, 2002 et 2003; Marshall, 2003)<sup>1</sup>.

D'autres dispositions ne sont pas aussi bien connues, principalement parce que leur pertinence, et donc leur inclusion dans les ententes, est fonction du climat socioéconomique. La clause d'indexation au coût de la vie en est un bon exemple. Celle-ci prévoit des augmentations salariales à des intervalles déterminés pour la durée du contrat, en fonction de la variation de l'Indice des prix à la consommation. Au début des années 1980, période où le taux d'inflation dépassait les 10 %, les clauses d'indexation au coût de la vie étaient chose courante dans la plupart des conventions collectives. Depuis quelques années, avec des taux d'inflation annuels avoisinant les 2 %, les demandes d'indexation au coût de la vie sont passées au second plan pour faire place à des demandes plus pressantes.

À partir de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE), le présent article examine certaines dispositions courantes et récentes, mais peut-être moins connues (voir *Source des données et définitions* et

---

*Ernest B. Akyeampong est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-4624 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)*

## Source des données et définitions

L'**Enquête sur le milieu de travail et les employés** (EMTE) est un programme qui est mis en œuvre conjointement par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. L'EMTE vise à étudier la façon dont les employeurs et leurs employés réagissent face à l'évolution de l'environnement concurrentiel et technologique. Les résultats de l'enquête donnent un éclairage sur la relation entre les pratiques d'emploi d'une entreprise et son rendement ainsi que des renseignements détaillés sur les effets de la technologie et sur les pratiques en matière de formation et de ressources humaines. Cette enquête est unique en son genre, en ce sens que les employeurs et les employés sont liés au niveau des microdonnées; les employés sont sélectionnés dans les milieux de travail échantillonnés. Ainsi, l'information provenant des employeurs et des employés est accessible dans un cadre unique. L'aspect longitudinal de l'EMTE permet aux chercheurs d'étudier à la fois les employeurs et les employés au fil du temps.

L'échantillon de 1999 comportait 6 300 établissements et 23 500 employés, et l'échantillon de 2001 comportait 6 200 établissements et 20 400 employés. L'administration publique, l'agriculture, la pêche et le piégeage, et les ménages privés sont exclus de l'EMTE.

Le **taux d'inclusion des dispositions** est le pourcentage d'ententes négociées stipulant une disposition donnée. Il s'agit de la probabilité qu'une disposition donnée figure dans une entente négociée. Ainsi, si une disposition figure dans neuf ententes sur 10, le taux d'inclusion de cette disposition est de 90 %. Plus le taux est élevé, plus cette disposition est considérée comme populaire ou courante, et vice versa.

La **densité des dispositions des ententes** est la proportion des dispositions énumérées dans l'EMTE et qui figurent dans une entente négociée. Ainsi, si une entente stipule huit des 10 dispositions figurant sur la liste, la densité des dispositions de l'entente est de 80 %.

*Dispositions des négociations collectives selon l'EMTE).* Certaines dispositions sont-elles plus courantes dans certains secteurs d'activité que d'autres et, si c'est le cas, pourquoi? Combien d'employés sont visés par les diverses dispositions? La présence de telles dispositions dans une entente a-t-elle un effet important sur les relations patronales-syndicales?

## Contexte sociopolitique et économique

Les priorités des syndicats et des employeurs ainsi que les résultats des négociations sont déterminées par le climat sociopolitique et économique du moment, ainsi que par l'évolution des pratiques du monde des affaires. Bien que la présente étude examine les ententes conclues en 1999 et 2001, les dispositions de ces ententes reflètent des événements et priorités qui couvrent une période beaucoup plus longue, s'étendant à la fois avant et après les dates de signature. En outre, comme les conventions collectives durent généralement environ trois ans (RHDCC, 2004, p.7), les résultats pour 1999 et 2001 couvrent une période d'environ cinq ou six ans.

La performance de l'économie influe sans doute considérablement sur les ententes conclues. À cet égard, les indicateurs économiques de la fin des années 1990 et du début du nouveau siècle étaient généralement favorables. Le PIB du Canada a affiché une croissance annuelle soutenue à partir de 1992, croissance qui s'est accélérée en 1999 et en 2000 (au-delà de 5 %), grâce en partie à l'essor connu en l'an 2000 (tableau 1). Une période de récession mineure a suivi en 2001, provoquée surtout par l'effondrement du secteur de la technologie de l'information. La performance du marché du travail a reflété le PIB, le taux de chômage ayant enregistré des baisses annuelles continues à partir de 1994 (10,4 %), pour atteindre son plus bas niveau en 2000 (6,8 %), et ensuite remonter en 2001 (à 7,2 %). Le taux d'inflation annuel tel qu'établi par l'Indice des prix à la consommation est resté en dessous de 2 % pendant la majeure partie des années 1990, puis a augmenté pour atteindre environ 2,5 % en 2000 et 2001. Ces taux paraissent dérisoires par rapport aux taux de 10 % et 12 % observés au début des années 1980. Dans l'ensemble, le faible niveau d'inflation n'a pas donné lieu à des revendications d'indexation au coût de la vie, ce qui a permis aux parties patronales et syndicales de prêter une attention particulière à d'autres questions.

Les revendications croissantes de justice et d'équité, à la fois en milieu de travail et ailleurs, ont aussi été un élément déterminant dans les négociations collectives. Après la Seconde Guerre mondiale, il y a eu un afflux important d'immigrants, l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, une montée du féminisme et des revendications plus fréquentes en matière d'égalité et de droits humains. Ces événements ont poussé le gouvernement fédéral à adopter la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1976-1977), la *Loi sur l'équité en*

**Tableau 1** Quelques indicateurs économiques

	Produit intérieur brut	Indice des prix à la consommation	Taux salarial de base <sup>1</sup>	Taux de chômage
	Variation en %			%
1980	2,2	10,1	11,1	7,5
1981	3,5	12,4	13,0	7,6
1982	-2,9	10,9	10,2	11,0
1983	2,7	5,8	4,8	12,0
1984	5,8	4,3	3,6	11,3
1985	4,8	4,0	3,7	10,6
1986	2,4	4,1	3,4	9,7
1987	4,3	4,4	4,0	8,8
1988	5,0	4,0	4,4	7,8
1989	2,6	5,0	5,2	7,6
1990	0,2	4,8	5,6	8,2
1991	-2,1	5,6	3,6	10,3
1992	0,9	1,5	2,1	11,2
1993	2,3	1,8	0,7	11,4
1994	4,8	0,2	0,3	10,4
1995	2,8	2,2	0,9	9,6
1996	1,6	1,6	0,9	9,7
1997	4,2	1,6	1,5	9,2
1998	4,1	0,9	1,7	8,4
1999	5,5	1,7	2,2	7,6
2000	5,2	2,7	2,3	6,8
2001	1,8	2,6	3,2	7,2

Sources : Statistique Canada; RHDCC, Direction de l'information sur les milieux de travail

1 Dans les conventions collectives.

*matière d'emploi* (1985) et l'*Ordonnance sur la parité salariale* (1986). Au fil du temps, les provinces ont adopté des lois similaires. Bien que l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* se limite aux organismes publics et à certains organismes privés, beaucoup d'entreprises privées adhèrent à ses principes en incluant des dispositions en ce sens dans leurs conventions collectives.

Une autre question sociale qui a influé sur les dispositions stipulées dans les ententes ces dernières années concerne la santé et la sécurité au travail. En 1972, la Saskatchewan était la première province au Canada à adopter une loi en matière de santé et de sécurité au travail, faisant de ces dernières une responsabilité conjointe, en exigeant des comités du patronat et des syndicats de cerner et de régler les problèmes de santé et de sécurité. Cette loi protégeait le droit des travailleurs de connaître les dangers existants en milieu de travail, de se protéger contre ces dangers et de refuser un travail anormalement dangereux. Le reste des provinces et territoires ont emboîté le pas à la Saskatchewan à

cet égard. Parallèlement aux progrès technologiques et à la prise de conscience des dangers environnementaux, les préoccupations de santé et de sécurité au travail se sont accentuées au fil des années. D'où une prolifération de comités du patronat et des syndicats visant à sensibiliser à l'environnement en milieu de travail, et l'inclusion de dispositions de santé, de sécurité et d'ergonomie dans beaucoup d'ententes.

D'autres questions importantes ayant influé sur les ententes ces dernières années tiennent à l'évolution des pratiques d'entreprises. Parmi les plus remarquables figurent l'adoption accrue de nouvelles technologies, une montée des fusions et prises de contrôle de sociétés, une augmentation de la sous-traitance et des délocalisations, les restructurations, et la demande toujours croissante pour une main-d'œuvre plus instruite et plus qualifiée. Pour faire face à ces défis, employeurs et syndicats ont dû concevoir des approches mutuellement avantageuses. D'habitude, les solutions retenues sont énoncées dans les conventions collectives.

### Les dispositions les plus courantes en 2001

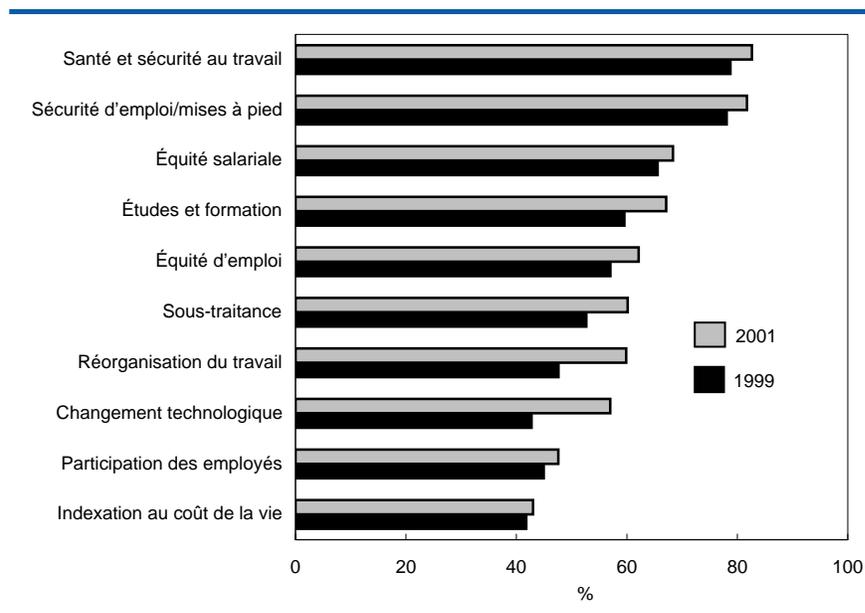
En fonction du taux d'inclusion des dispositions (voir *Source des données et définitions*), les deux dispositions (parmi les 10) les plus susceptibles de figurer, selon l'EMTE, dans les ententes conclues en 2001 étaient liées aux questions de santé et de sécurité au travail et de sécurité d'emploi. Plus de 80 % des 72 000 ententes conclues cette année-là (représentant environ 10 % de tous les lieux de travail) stipulaient des dispositions traitant de ces deux préoccupations (graphique A). Le taux élevé pour la première disposition

n'est pas surprenant, compte tenu de la sensibilisation accrue du public à la nécessité de réduire les maladies et accidents professionnels, le stress et d'autres dangers. Le taux élevé pour la sécurité d'emploi est également compréhensible, notamment à la suite de l'effondrement du secteur de la technologie de pointe qui a immédiatement suivi l'essor connu en l'an 2000, et de la hausse du taux de chômage qui en a résulté en 2001.

D'autre part, les questions liées à la participation des employés à la prise des décisions, et aux ajustements relatifs au coût de la vie ont affiché les taux d'inclusion les moins élevés — moins de 50 % chacune. La participation des employés à la prise des décisions est une pratique relativement récente mais qui se répand de plus en plus. Son application n'est toutefois pas encore généralisée. Comme l'inflation n'a pas été un problème dans la dernière décennie, les dispositions d'indexation au coût de la vie se sont classées au dernier rang. Les taux d'inclusion des six autres dispositions ont varié entre 57 % pour le changement technologique et 68 % pour la parité salariale. La taille de l'entreprise n'avait aucun effet important sur ces résultats.

Le taux d'inclusion de chacune des dispositions a augmenté entre 1999 et 2001 (graphique A). Les plus importantes hausses concernent les questions liées au changement technologique (14 points de pourcentage) et la réorganisation du travail (12 points), ce qui illustre probablement les effets de l'essor et de l'effondrement du secteur de la technologie de pointe. Le changement le moins important a été celui de l'indexation au coût de la vie (hausse de 1 point).

**Graphique A Le taux d'inclusion de toutes les dispositions a augmenté entre 1999 et 2001.**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés

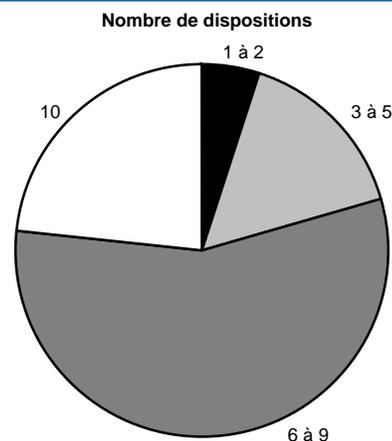
La probabilité qu'une entente stipule la totalité ou la plupart des dispositions visées par l'EMTE était très élevée en 2001, ce qui donne à penser que la majorité de celles-ci retenaient l'attention des syndicats et des employeurs. En 2001, près du quart (23 %) de toutes les ententes stipulaient l'ensemble des 10 dispositions (graphique B). Un peu plus de la moitié (56 %) des ententes stipulaient six à neuf dispositions, et une autre tranche de 15 % en stipulait trois à cinq. À peine 5 % des ententes stipulaient des clauses liées à seulement une ou deux dispositions.

### Différences entre industries

Pour tous les principaux groupes d'industries, les deux questions les plus communes étaient la santé et la sécurité au travail, et la sécurité d'emploi (tableau 2). Les clauses d'indexation au coût de la vie étaient les dispositions les moins souvent présentes dans les ententes de la plupart des industries.

Cependant, certaines différences importantes étaient évidentes. Elles étaient surtout le fait de taux de syndicalisation variables. La probabilité que l'une ou l'autre des 10 dispositions figurant sur la liste soit stipulée dans les ententes des secteurs de l'éducation et de la santé, du transport, des communications et des services publics, tous fortement syndicalisés, était

**Graphique B Presque 80 % des ententes stipulent plus de la moitié des 10 dispositions.**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

généralement beaucoup plus élevée. Par contre, cette probabilité était généralement la plus faible dans l'industrie de la construction.

**Tableau 2 Taux d'inclusion des dispositions dans les principales industries**

	Ensemble des industries	A	B	C	D	E
		%				
Santé et sécurité au travail	83	85	63	93	84	87
Sécurité d'emploi/mises à pied	82	86	58	96	80	92
Équité salariale	68	53	56	66	74	82
Études et formation	67	65	53	69	67	83
Équité d'emploi	62	51	51	66	63	78
Sous-traitance	60	58	43	62	65	64
Réorganisation du travail	60	51	30	70	63	79
Changement technologique	57	54	32	68	62	57
Participation des employés	48	41	46	55	39	75
Indexation au coût de la vie	43	45	47	50	39	41

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés

A Fabrication, foresterie, exploration minière, extraction pétrolière et gazière

B Construction

C Transport, communications et services publics

D Autres services

E Éducation et santé

Les dispositions relatives à l'équité en matière d'emploi et à l'équité salariale étaient plus susceptibles qu'en moyenne d'être stipulées dans les ententes conclues dans les secteurs très syndicalisés du transport, des communications et des services publics, ainsi que dans ceux de l'éducation et de la santé. Les dispositions concernant les études et la formation étaient également très courantes dans les ententes des secteurs de l'éducation et de la santé, où le recyclage en vue d'apprendre de nouvelles méthodes et procédures est essentiel.

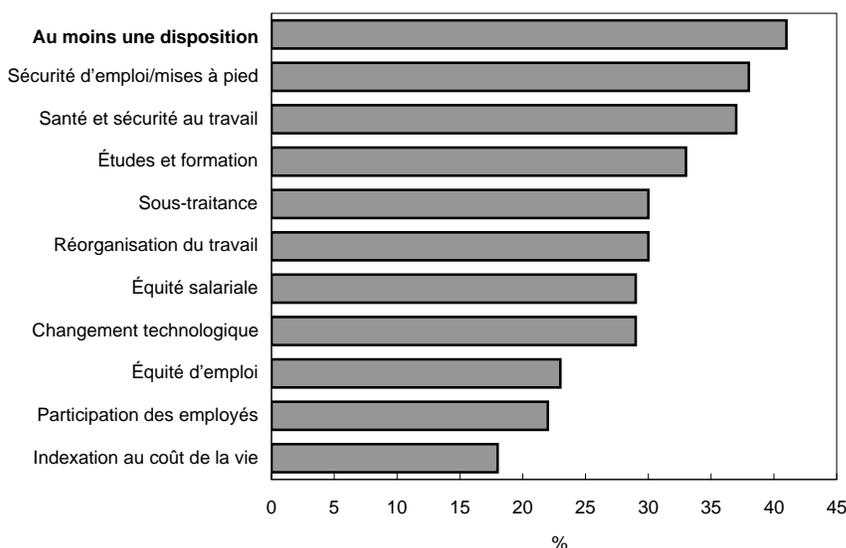
Comme prévu, les dispositions relatives au changement technologique, à la réorganisation du travail et à la sous-traitance étaient moins souvent stipulées dans les ententes conclues dans l'industrie de la construction. Il ne semble pas y avoir un besoin important de telles dispositions dans ce secteur relativement exigeant en main-d'œuvre, en comparaison avec les industries à forte intensité de capital (transport, communications et services publics, par exemple).

### Variation des effectifs visés par les dispositions

On estime à 11,6 millions le nombre d'employés qui travaillaient pour les employeurs recensés dans le cadre de l'EMTE en 2001. Un peu plus de 72 000 (10 %) des employeurs ont déclaré que l'entente conclue avec leur plus grande unité de négociation cette année-là stipulait au moins une des 10 dispositions visées par l'EMTE. À supposer que les dispositions d'une entente finissent par profiter aux autres travailleurs d'un même lieu de travail, qu'ils soient syndiqués ou non, alors les 72 000 ententes ont en réalité touché, directement ou indirectement, la majorité ou la

totalité des 4,8 millions de travailleurs dans ces lieux de travail, ce qui représente environ 41 % des employés (graphique C). À partir de la proportion du total des employés visés par une disposition donnée, on peut dire que la disposition sur la sécurité d'emploi a eu l'effet le plus important, touchant 4,4 millions ou 38 % des employés. Elle était suivie de près par les dispositions sur la santé et la sécurité au travail, et celles sur les études et la formation. D'autre part, les dispositions concernant le coût de la vie, la participation des employés et l'équité en matière d'emploi touchaient le moins de travailleurs, soit environ 20 %. Les cinq dernières dispositions visaient chacune environ 30 % des travailleurs.

**Graphique C Les dispositions sur la sécurité personnelle et d'emploi sont celles qui touchent le plus de travailleurs.**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

### Les relations patronales-syndicales

Dans le cadre de l'EMTE, on a demandé aux employeurs de coter la façon dont ils considéraient leurs relations patronales-syndicales en les qualifiant de bonnes, passables ou mauvaises. Cette question n'était posée qu'aux entreprises qui avaient des agents négociateurs (syndicats) et un système de gestion des différends ou des griefs, ce qui rendait les règles du jeu plus équitables pour les 46 000 répondants.

Indépendamment du nombre de dispositions stipulées dans une entente, environ 80 % des répondants ont déclaré que leurs relations patronales-syndicales étaient bonnes, 20 % ont dit qu'elles étaient passables, et pratiquement personne n'a indiqué qu'elles étaient mauvaises (tableau 3). Toutes

**Tableau 3 Les relations patronales–syndicales selon le nombre de dispositions incluses dans les ententes**

	Total	Nombre de dispositions			10
		1 à 2	3 à 5	6 à 9	
			%		
Bonnes	80	73	88	77	83
Passables	20	27	11	23	16
Mauvaises	0	0	1	0	0

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

choses étant égales par ailleurs, on s'attend à un lien positif entre le nombre de dispositions stipulées dans une entente et l'état des relations patronales-syndicales. Autrement dit, plus une entente stipule de dispositions, plus on s'attend à ce que ces relations soient harmonieuses, et inversement. Mais le constat n'était pas concluant.

Comme prévu, les employeurs dont les ententes stipulaient le moins de dispositions (une ou

### Les dispositions des négociations collectives selon l'EMTE

En plus de recueillir de l'information sur les dispositions des conventions collectives bien connues ou traditionnelles telles que celles sur la rémunération, les congés, les avantages sociaux (assurance médicale et dentaire, pension) et les procédures de règlement des griefs, l'EMTE visait à demander aux employeurs si leurs ententes (plus de 72 000 en 2001) comprenaient d'autres dispositions. On en a sélectionné 10, à l'issue de consultations poussées tenues au début des années 1990 auprès d'employeurs, de dirigeants syndicaux et de spécialistes en ressources humaines. Il est donc possible que des dispositions contractuelles plus récentes n'aient pas été incluses.

La question se lisait comme suit : *Est-ce que l'entente avec la plus grande unité de négociation définit la façon de traiter des dispositions suivantes?* Celles-ci figurent ci-dessous :

#### Changements technologiques

Il s'agit de progrès technologiques et du savoir permettant d'accroître la production de biens et services. Les changements technologiques peuvent s'entendre de produits améliorés, de meilleurs procédés de fabrication, de progrès en matière de savoir-faire en gestion, de nouveaux matériaux ou de systèmes de communication et de distribution améliorés. Ils peuvent donner lieu à une réaffectation des ressources humaines ou même à des mises à pied.

#### Réorganisation du travail

Des pratiques touchant la réorganisation du milieu de travail. Par exemple, un programme de suggestions des employés, souplesse du travail (rotation ou valorisation de l'emploi), partage de l'information, équipes de solution des problèmes, comités syndicat-patronat, et groupes de travail autonomes.

#### Participation des employés

Cette disposition a trait à la participation des employés au processus décisionnel dans le milieu de travail, par exemple à la prise de décisions concernant les changements technologiques, les changements organisationnels, la santé et la sécurité, etc.

#### Santé et sécurité au travail

Il s'agit des politiques relatives à la réduction des risques d'accident, de blessure et de maladie en milieu de travail. Cela comprend aussi le stress.

#### Équité en matière d'emploi

Dispositions permettant d'assurer qu'aucun individu n'est privé de perspectives d'emploi ou de promotion pour des raisons n'ayant aucun rapport avec ses capacités (sexe, race ou invalidité, par exemple).

#### Équité salariale

Politiques visant à assurer que la rémunération est établie en fonction des compétences nécessaires pour accomplir le travail, sans égard à l'identité de la personne qui le fait. Elles visent aussi à assurer l'équité salariale pour des tâches exigeant les mêmes compétences.

#### Sécurité d'emploi / mises à pied

Dispositions diverses offrant aux employés une protection d'emploi en cas d'automatisation du travail ou d'adoption de nouvelles méthodes de production ou de nouveaux produits.

#### Sous-traitance

Le fait d'embaucher une personne ou une société extérieure à l'entreprise, en vertu d'un contrat, pour exécuter une tâche particulière. La sous-traitance peut se répercuter sur l'avancement professionnel et peut même entraîner des mises à pied.

#### Études et formation

Des politiques permettant aux employés de poursuivre des études ou une formation afin qu'ils puissent répondre aux exigences de leur poste et, dans certains cas, progresser dans leur carrière.

#### Indexation au coût de la vie

Une clause d'indexation au coût de la vie permet d'accorder, à des périodes spécifiées pendant la durée d'un contrat, des hausses salariales correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

deux) ont moins souvent qualifié leurs relations patronales-syndicales de bonnes : 73 % ont donné une bonne cote, contre 80 %, qui était la moyenne globale. Dans les autres cas, les résultats n'indiquaient aucune tendance évidente. Par exemple, contrairement à ce que l'on prévoyait, 88 % des employeurs qui ne comptaient que trois à cinq dispositions dans leur entente ont qualifié leurs relations patronales-syndicales de bonnes, ce ratio dépassant même celui enregistré pour les employeurs dont les ententes stipulaient six à neuf dispositions (77 %) ou les 10 dispositions (83 %). D'après ces résultats, des facteurs autres que ceux figurant dans la liste de l'EMTE peuvent être des déterminants plus importants de l'harmonie patronale-syndicale. On pensera, par exemple, aux relations entre superviseurs et subalternes ou aux possibilités de promotion. De plus, il se peut que plus les dispositions stipulées dans une entente négociée sont nombreuses, plus grand est l'effort requis pour maintenir de bonnes relations patronales-syndicales.

## Conclusion

Quand le climat socioéconomique et les pratiques d'entreprises changent, il en va de même pour les dispositions des ententes négociées. Par exemple, les clauses d'indexation au coût de la vie sont beaucoup moins courantes aujourd'hui qu'au début des années 1980, période où l'inflation dépassait les 10 %. Parallèlement, les revendications accrues concernant la santé, la sécurité et l'équité en milieu de travail ont donné plus de poids aux dispositions traitant de ces questions dans les ententes collectives.

Après consultation avec les employeurs, les syndicats et les spécialistes du marché du travail, une liste de 10 dispositions de négociation collective a été dressée dans le cadre de l'EMTE. D'après les résultats, en même temps que la sécurité d'emploi, la disposition la plus courante (stipulée dans plus de 80 % des ententes) est celle relative à la santé et à la sécurité au travail. D'autres dispositions courantes, stipulées dans plus de 60 % des ententes collectives, portaient sur l'équité salariale et d'emploi ainsi que les études et la formation, cette dernière disposition étant liée à l'évolution rapide de la

technologie et à l'intensification de la concurrence économique. En outre, l'évolution des pratiques d'entreprises semble accentuer l'attrait des dispositions concernant la sous-traitance, les restructurations, et la participation des employés à la prise des décisions.

---

### Perspective

---

#### ■ Note

1 Le contenu de bon nombre d'ententes est recueilli et publié par la Direction de l'information sur les milieux de travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. L'Enquête sur le milieu de travail et les employés, cependant, contient la liste la plus exhaustive et uniforme de dispositions stipulées dans les ententes. Plusieurs enquêtes de Statistique Canada, telles que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête sur la population active, contiennent aussi de l'information sur plusieurs dispositions bien connues.

#### ■ Documents consultés

AKYEAMPONG, Ernest B. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, numéro en ligne d'août 2002.

AKYEAMPONG, Ernest B. « La syndicalisation et le système de griefs », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, numéro en ligne d'août 2003.

MARSHALL, Katherine. « Les avantages de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, numéro en ligne de mai 2003.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDCC). « Grands règlements salariaux — Données du deuxième trimestre 2004 », *Gazette du travail*, vol. 7, n° 3, automne 2004, p. 7 à 19.



Août 2005

# L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

## Supplément : L'industrie de la construction résidentielle

Le secteur de la construction se divise en trois composantes principales : la construction résidentielle, la construction non résidentielle et les travaux de génie, réparations et autres activités de construction. La construction résidentielle se rapporte aux immeubles destinés à être occupés par des particuliers, c'est-à-dire les maisons individuelles, les maisons jumelées, les duplexes ou les maisons en rangée, les appartements, les chalets et les maisons mobiles. Le présent article porte principalement sur la construction résidentielle au cours de la période allant de 1980 à 2004.

L'évolution de la situation dans l'industrie de la construction détermine la diversité du parc résidentiel canadien. Un logement est non seulement une habitation; pour le propriétaire, il devient un élément d'actif important. Au moment de l'acquisition de cet élément d'actif, le ménage paie le bénéfice du constructeur, l'intérêt sur toute hypothèque et l'impôt foncier. Parallèlement, la valeur du logement augmente habituellement au fil du temps. Les propriétaires peuvent alors emprunter sur la valeur de leur logement pour payer des dépenses imprévues, faire d'autres investissements ou générer un revenu à la retraite. Ils peuvent également transférer le logement comme élément d'actif à leurs héritiers.

En outre, la construction résidentielle contribue à l'ensemble de l'économie, à la fois directement et indirectement. Elle génère des emplois et alimente la demande dans le secteur des services financiers et autres, dans les industries productrices de biens et dans les services publics.

### Définitions

Les **structures résidentielles** sont les maisons unifamiliales (qui ne sont attenantes à aucune autre structure), les maisons jumelées, les duplexes ou les maisons en rangé, les appartements, les chalets et les maisons mobiles.

L'**investissement en construction résidentielle** peut se diviser en investissement en logements neufs, en modifications et améliorations apportées à des logements existants, et en coûts de transfert (la valeur des services de vente de logements, notamment des commissions de courtage).

La **valeur d'un permis de construction** couvre les matériaux, la main-d'œuvre, les bénéfices et les frais généraux. Le terrain n'est pas inclus, alors que le frais juridiques, et d'arpentage et l'intérêt couru le sont parfois. Les réparations n'exigeant pas de permis sont exclues.

Le **revenu familial** se compose des revenus reçus au cours d'une année civile par tous les membres de la famille de 16 ans et plus. Sont compris les salaires et traitements, le revenu net d'un emploi autonome, les investissements, les transferts gouvernementaux, les pensions, les pensions alimentaires et les bourses d'études. Le revenu en nature est exclu.

Une **hypothèque** est une dette dont la garantie est constituée sur le logement.

Le **revenu disponible** est le revenu personnel moins l'impôt sur le revenu et les retenues au titre du RPC/RRQ et de l'assurance-chômage.

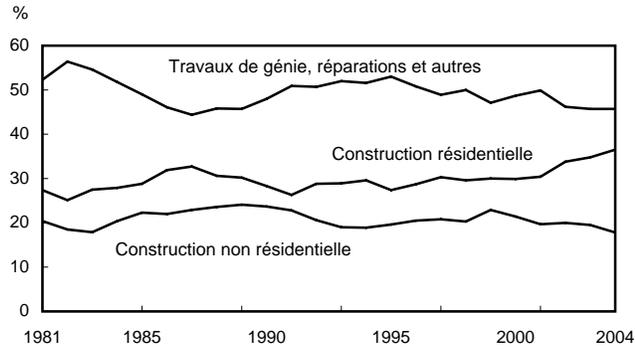
*Pour plus de renseignements, on peut joindre Raj K. Chawla, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, au (613) 951-6901 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*



Statistics Canada  
Statistique Canada

Canada

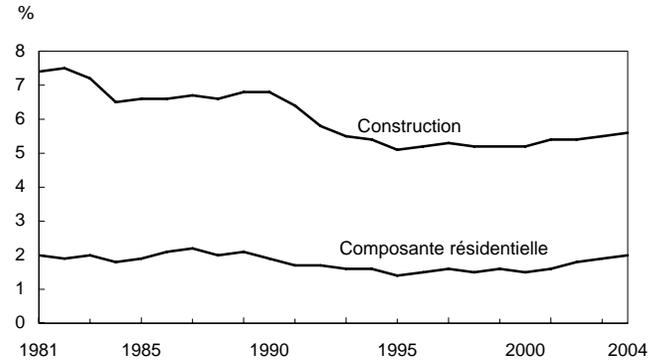
### Les composantes de l'industrie de la construction



La part résidentielle de l'industrie de la construction est passée de 27,4 % à 36,5 % entre 1981 et 2004. Ces gains ont été réalisés aux dépens de la construction non résidentielle ainsi que des travaux de génie, réparations et autres activités de construction. Cette dernière catégorie représentait près de la moitié de l'ensemble de l'industrie.

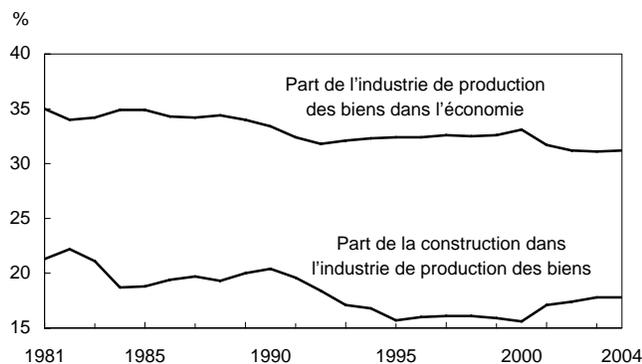
La construction résidentielle s'est repliée à la suite des récessions de 1980-1981 et 1990-1991. Depuis 2000, sa part de l'industrie a progressivement augmenté à la faveur de la baisse des taux d'escompte et de la stabilité relative des taux d'inflation et de chômage.

### Parts du PIB



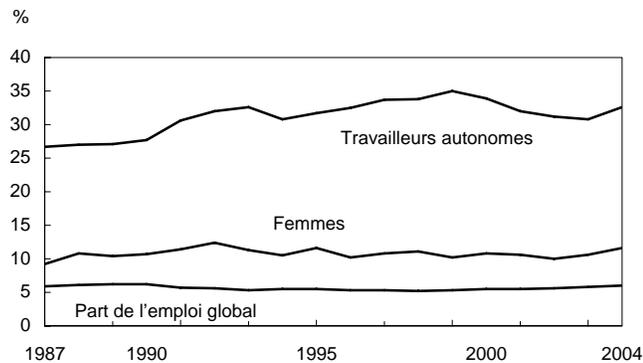
Malgré la croissance de l'industrie de la construction, sa part relative du PIB a diminué, passant de 7,4 % en 1981 à 5,6 % en 2004. Alors que le PIB a augmenté de 88 % au cours de cette période, l'industrie de la construction n'a progressé que de 41 % (en dollars de 1997). Toutefois, la composante résidentielle a affiché de meilleurs résultats que l'industrie dans son ensemble, sa part du PIB se maintenant autour de 2 % durant toute la période. La production de la construction résidentielle est passée de 11,4 milliards de dollars à 21,3 milliards de dollars, soit une croissance de 87 %, alimentée par une plus forte demande de logements, de nouvelles technologies, et par la hausse des prix des biens immobiliers.

### La part de la construction dans les industries de production de biens



La construction est une industrie productrice de biens, comme l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'extraction minière, pétrolière et gazière, les services publics et la fabrication. Ensemble, ces industries représentaient 31,2 % de l'économie en 2004, contre 35,0 % en 1981. La part de la construction parmi les industries productrices de biens a baissé entre 1981 et 2000, passant de 21,3 % à 15,6 %, pour remonter à 17,8 % en 2004, dans une large mesure à la suite de gains enregistrés dans la composante résidentielle.

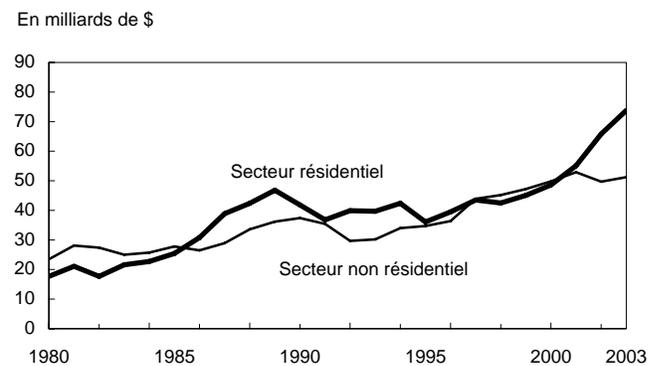
### L'emploi dans l'industrie de la construction



L'industrie de la construction employait 953 000 personnes en 2004, contre 729 000 en 1987, soit 6,0 % et 5,9 % de l'emploi total, respectivement. L'industrie était dominée par les hommes, mais les femmes ont légèrement accru leur représentation, laquelle est passée de 9,2 % en 1987 à 11,6 % en 2004. La proportion des femmes dans l'emploi total est passée de 43,0 % à 46,8 % entre 1987 et 2004.

Les travailleurs autonomes représentaient 32,6 % de l'industrie de la construction en 2004, contre 26,7 % en 1987. Celle-ci offre probablement de meilleures possibilités d'emploi autonome que la majorité des industries et elle est comparable à l'industrie des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien.

### Dépenses en immobilisations dans la construction

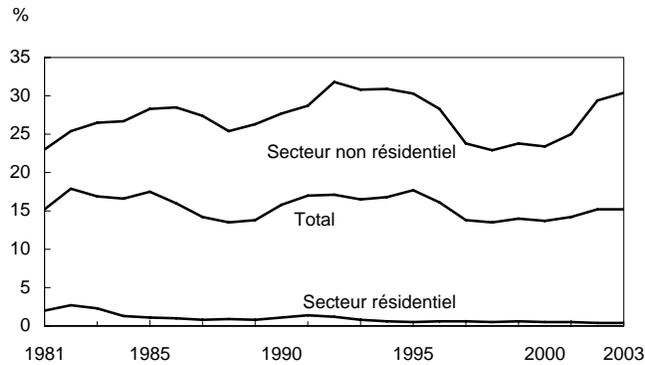


Entre 1980 et 2004, les dépenses en immobilisations au titre de la construction résidentielle et non résidentielle (non compris les machines et le matériel) ont augmenté, passant de 41,1 milliards de dollars à 138,7 milliards de dollars. Toutefois, les proportions relatives ont énormément changé, la construction résidentielle représentant 60,9 % des immobilisations totales en 2004, contre 43,1 % en 1980.

Naturellement, les dépenses en immobilisations en matière de construction baissent en période de récession, les investisseurs craignant que le marasme du marché de l'habitation n'empêche d'obtenir le rendement voulu des investissements. Ainsi, les dépenses ont chuté de 4,0 milliards de dollars en 1982-1983 et de 9,6 milliards de dollars en 1990-1992. En revanche, quand la situation économique est bonne, la demande de logements peut augmenter, entraînant une injection de capital. Après 1998, les dépenses au titre de la construction résidentielle ont progressivement augmenté, pour atteindre 42,0 milliards de dollars en 2004.

Une partie de la croissance des dépenses en immobilisations peut être attribuée à la demande croissante de logements résultant d'une augmentation du nombre de ménages au fil du temps (de 8,8 millions en 1980 à 13,2 millions en 2004). Les dépenses en immobilisations résidentielles (en dollars courants) par ménage sont passées de 2 000 \$ en 1980 à 6 400 \$ en 2004. Les valeurs correspondantes pour le secteur non résidentiel étaient de 2 700 \$ et 4 100 \$.

## Les dépenses publiques au titre de la construction

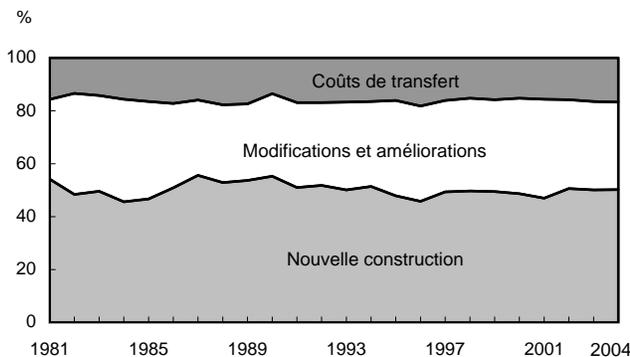


Presque toutes les dépenses en immobilisations relatives à la construction résidentielle sont financées par le secteur privé; le secteur public a contribué à peine 2,0 % en 1980 et 0,4 % en 2003. Le marché résidentiel

est dirigé par les forces du marché, qui déterminent les prix des maisons, les marges de bénéfice des constructeurs, le nombre de logements construits et leur emplacement.

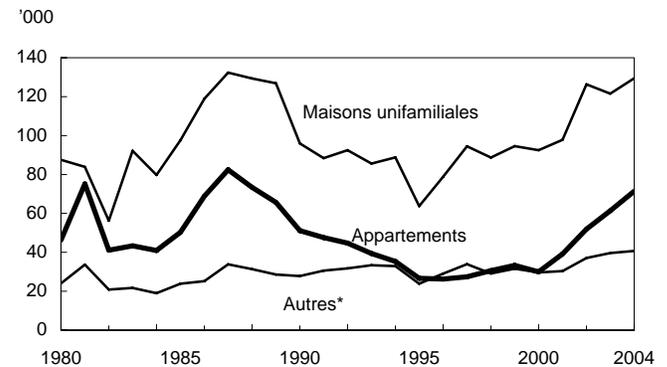
En revanche, les administrations publiques fournissent une bonne partie du capital pour la construction non résidentielle, qui comprend les écoles, les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers. Le secteur public était à l'origine de 30,4 % des dépenses en immobilisations dans ce domaine en 2003, contre 23,0 % en 1980. L'investissement du secteur public dans la construction non résidentielle a joué un rôle important durant la récession du début des années 1980 et 1990, lorsque sa part des dépenses en immobilisations a augmenté.

## Dépenses en immobilisations au titre de la construction résidentielle



Les nouveaux logements, les améliorations et modifications apportées aux logements existants ainsi que les coûts de transfert ont tous contribué aux dépenses en immobilisations au titre de la construction résidentielle. Entre 1981 et 2004, les nouveaux logements à eux seuls représentaient entre 46 % et 56 % des dépenses. Les améliorations et modifications représentaient entre 28 % et 39 %, et les coûts de transfert, le reste. Autrement dit, la plus grande partie des dépenses en immobilisations a été consacrée à la construction de logements neufs.

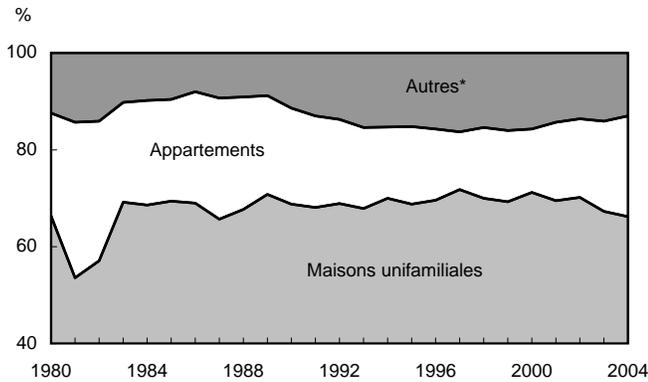
## Permis de construction résidentielle



\* Maisons jumelées et duplexes, maisons en rangée, chalets et reconversions.

Le nombre de permis de construction délivrés est passé de 157 800 en 1980 à 241 500 en 2004, soit l'équivalent d'un permis pour 56 ménages en 1980 et d'un permis pour 55 ménages en 2004. L'activité en construction a donc augmenté au même rythme que le nombre de ménages. Un peu plus de la moitié des permis délivrés durant ces années visaient des logements unifamiliaux.

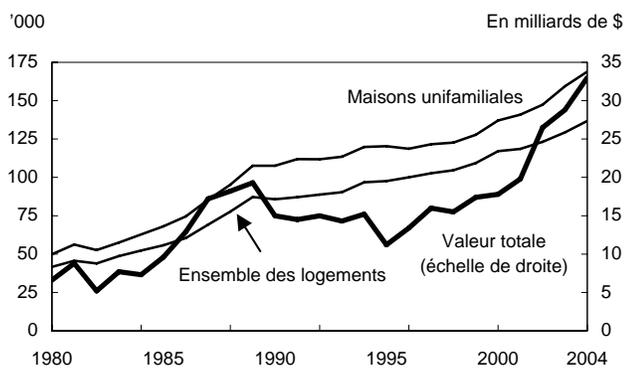
## Permis de construction résidentielle par type de logement



\* Maisons jumelées et duplexes, maisons en rangée, chalets et reconversions.

Sauf en 1981 et en 1982, les logements unifamiliaux représentaient entre 66 % et 72 % de la valeur des permis de construction délivrés pour l'année. Les appartements, par contre, ont connu une variabilité considérable, leur part la plus élevée étant de 32,1 % en 1981 et leur part la plus faible, de 11,9 % en 1997. La construction d'appartements a rebondi depuis 2000, le nombre de permis ainsi que leur part de la valeur totale des permis étant en hausse.

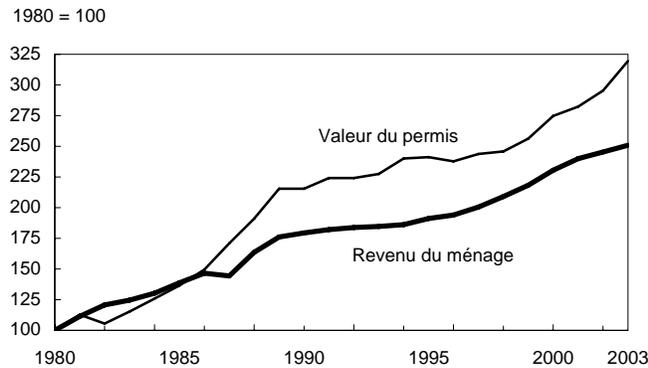
## Valeur moyenne des permis de construction résidentielle



Sauf quelques exceptions, les valeurs des maisons neuves ont augmenté chaque année. La valeur moyenne d'un permis délivré pour un logement individuel a plus que triplé entre 1980 et 2004, passant de 49 900 \$ à 168 900 \$. La valeur moyenne d'un permis pour tout type de logement est passée de 41 700 \$ à 136 800 \$.

La valeur totale des permis (en dollars courants) est passée de 6,6 milliards de dollars en 1980 à 33,0 milliards de dollars en 2004 (de 15,7 milliards de dollars à 33,0 milliards de dollars constants). Des facteurs autres que l'inflation (offre et demande de logements, emplacement, main-d'œuvre, marges de bénéfice des constructeurs et aspects particuliers au marché local) peuvent influencer sur la valeur des permis. L'inflation a eu un effet important sur les permis de construction entre 1980 et 1994, mais un effet beaucoup plus faible par la suite.

## Valeur moyenne du permis de construction d'une maison unifamiliale et revenu du ménage



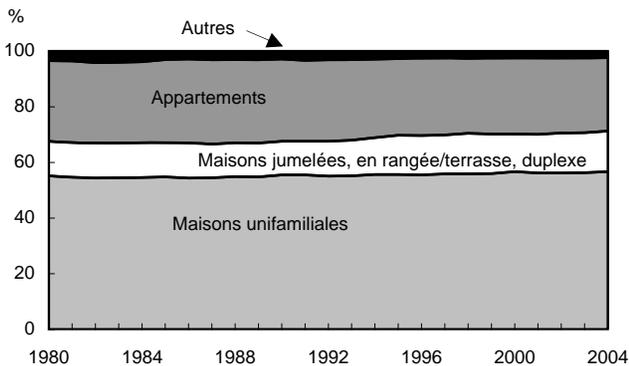
Nota : Le revenu du ménage est celui des familles et des personnes seules.

Le revenu des ménages n'a pas augmenté au même rythme que la valeur des maisons. La valeur moyenne d'un permis pour un logement unifamilial est passée de 49 900 \$ en 1980 à 159 400 \$ en 2003 (augmenta-

tion d'un facteur de 3,2), tandis que le revenu familial moyen est passé de 23 400 \$ à 58 700 \$ (augmentation d'un facteur de 2,5). La valeur moyenne d'un logement unifamilial était 2,1 fois plus élevée que le revenu annuel des ménages en 1980, alors qu'elle était 2,7 fois plus élevée en 2003.

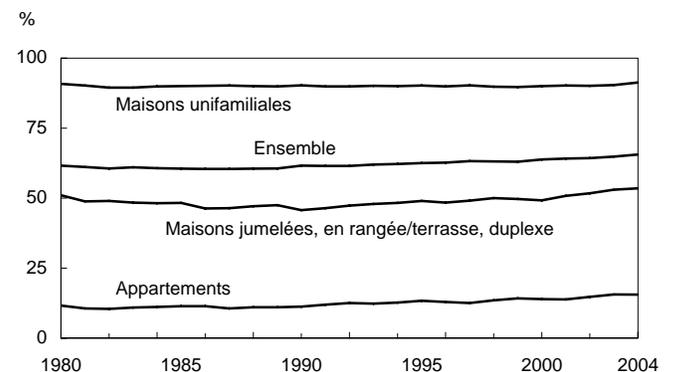
L'écart entre les taux d'augmentation de la valeur des maisons unifamiliales et du revenu des ménages s'est élargi depuis 1985. Au début des années 1980, le revenu augmentait plus rapidement que la valeur des maisons, en raison surtout d'un taux d'inflation plus élevé. Lorsque les prix augmentent à un rythme plus rapide que le revenu, l'abordabilité devient un problème, non seulement sur le plan du paiement de l'hypothèque mais aussi de l'entretien de la maison. Néanmoins, de 1980 à 2004, le taux global d'accès à la propriété a progressivement augmenté, passant de 61,6 % à 65,6 %.

## Distribution des ménages par type de logement



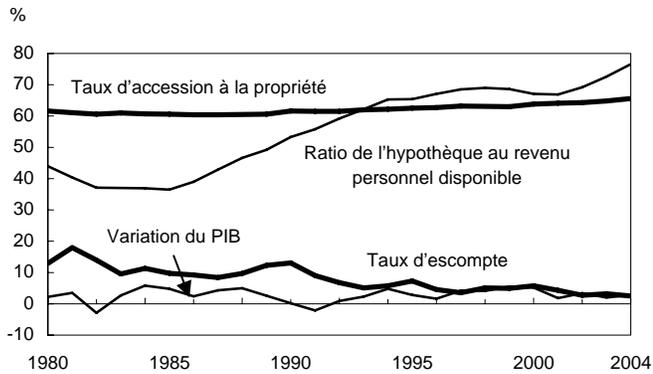
La répartition des ménages par type de logement a peu varié au cours des 25 dernières années. Un peu plus de la moitié des ménages (entre 55 % et 57 %) habitaient des maisons individuelles non attenantes, entre 26 % et 30 %, des appartements et le reste, des maisons jumelées, des duplexes, des maisons en rangée ou en terrasse, ou d'autres logements tels que des maisons mobiles.

## Taux d'accèsion à la propriété par type de logement



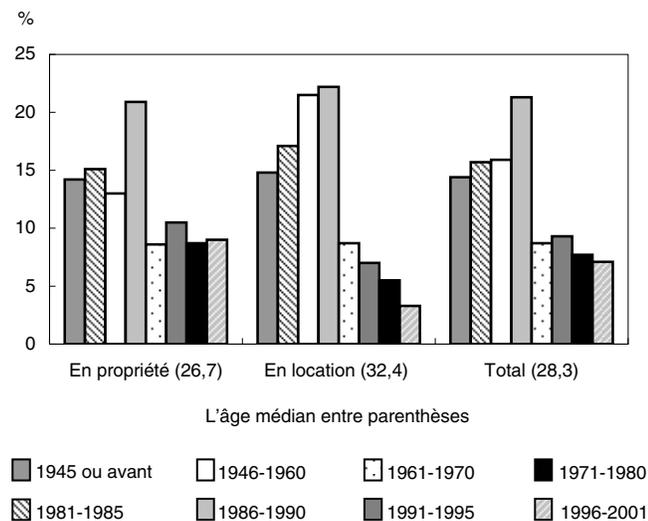
Parmi les ménages habitant des maisons individuelles non attenantes, 90 % en étaient propriétaires, une proportion qui est restée stable entre 1980 et 2004. Cependant, chez ceux occupant des appartements, le taux de propriété est passé de 11,6 % à 15,5 %, représentant une augmentation au titre des logements en copropriété. Ce taux est passé de 51,0 % à 53,5 % chez les ménages propriétaires de maisons jumelées, de duplexes ou de maisons en rangée.

## Accession à la propriété et principaux indicateurs économiques



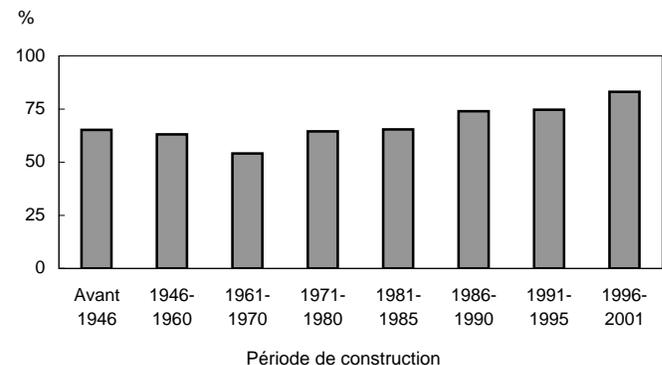
La plus grande partie de l'augmentation des taux d'accèsion à la propriété s'est produite au cours des cinq dernières années; il s'agit d'une hausse de 2,5 points de pourcentage, contre 1,4 point entre 1980 et 1999. Parmi les facteurs de cette hausse figurent une croissance économique soutenue, la possibilité d'acheter une maison avec un petit paiement initial, voire aucun, un taux d'escompte en baisse permettant des taux hypothécaires faibles, la mise en œuvre d'un régime d'accèsion à la propriété permettant aux acheteurs d'une première maison d'emprunter leur paiement initial de leur REÉR et l'accès généralement facile au crédit hypothécaire. Par conséquent, le ratio de la dette hypothécaire au revenu disponible des ménages a grimpé de près de 10 points de pourcentage au cours des quatre dernières années, contre 23 points entre 1980 et 2001.

## Âge du parc résidentiel, 2001



Dans le recensement de 2001, l'âge médian des logements occupés par leurs propriétaires était de 26,7 ans. Près de 10 % de ces propriétaires avaient acheté leur maison en 1996 ou après. Par contre, l'âge médian des logements occupés par des locataires était de 32,4 ans. Un peu plus du cinquième de propriétaires ainsi que de locataires habitaient des logements âgés de 21 à 30 ans. Sur l'ensemble des ménages, propriétaires et locataires confondus, 14,4 % habitaient des logements construits en 1945 ou avant, et 7,1 %, des logements construits en 1996 ou après. L'âge médian de tous les logements occupés était de 28,3 ans.

## Taux d'accèsion à la propriété par âge du logement, 2001



Les logements construits plus récemment sont beaucoup plus susceptibles d'être occupés par le propriétaire que par des locataires. Parmi ceux construits entre 1996 et 2001, 83,1 % étaient occupés par le propriétaire, contre 74,7 % entre 1991 et 1995. Près de la moitié des logements construits dans les années 1960 étaient occupés par le propriétaire.



Août 2005

# L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

## Supplément : La syndicalisation

**Tableau 1 Les taux de syndicalisation durant les premières moitiés de 2004 et 2005**

Le nombre moyen d'employés rémunérés au cours du premier semestre de 2005 s'est établi à 13,5 millions, en hausse de 173 000 par rapport à la même période un an plus tôt. Les effectifs syndicaux durant la même période n'ont guère changé, n'ayant progressé que de 8 000 pour s'établir à 4,1 millions. Par conséquent, le taux de syndicalisation a reculé, passant de 30,3 % à 30,0 %.

Le taux de syndicalisation a diminué chez les hommes et les femmes, la baisse étant toutefois plus prononcée chez les hommes. Le taux de syndicalisation des femmes, se situant à 30,2 % en 2005, a continué de surpasser celui des hommes (29,7 %).

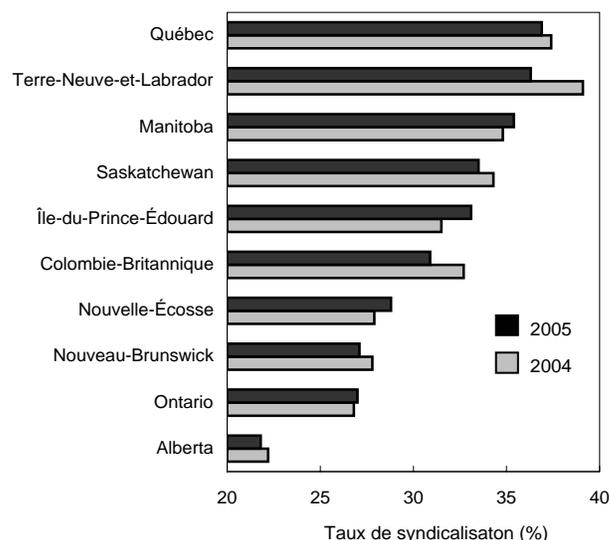
Le taux de syndicalisation a diminué dans les secteurs public et privé, passant à 71,3 % et à 17,5 % respectivement.

La syndicalisation s'est accrue dans quatre provinces (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Manitoba). Les six autres provinces ont enregistré une diminution (graphique A).

Le taux de syndicalisation est passé de 31,9 % à 31,5 % chez les travailleurs à temps plein, mais il n'a guère changé chez les travailleurs à temps partiel (23,3 %).

Le taux de syndicalisation est tombé à 30,6 % chez les employés permanents mais il est demeuré inchangé, à 25,4 % pour ceux occupant des emplois non permanents. Ce taux a diminué dans les établissements de travail de 20 employés ou plus, mais il a augmenté dans les établissements plus petits.

**Graphique A Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le Québec demeurent les provinces les plus syndicalisées et l'Alberta, la moins syndicalisée.**



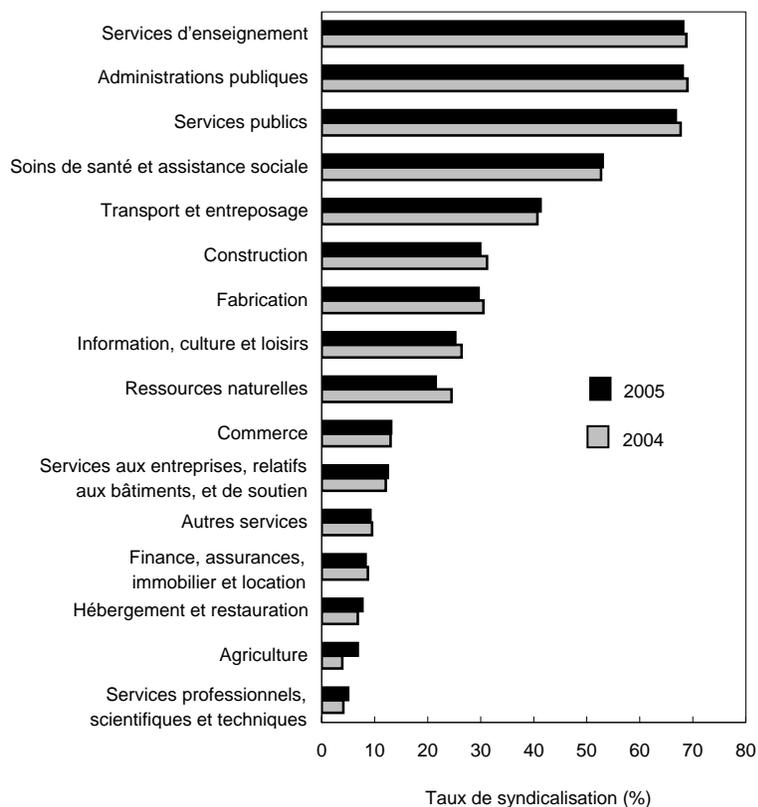
Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

La syndicalisation a augmenté dans 7 des 16 grands groupes d'industries : agriculture; commerce; transport et entreposage; services professionnels, scientifiques et techniques; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien; soins de santé et assistance sociale; et hébergement et restauration.



Statistics Canada  
Statistique Canada

Canada

**Graphique B Les taux de syndicalisation les plus élevés ont été enregistrés dans le secteur public.**

Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

Par contre, il a reculé dans le reste des groupes d'industries (graphique B).

Parmi les 10 principaux groupes de professions, la syndicalisation a augmenté dans seulement 2 d'entre eux, à savoir les ventes et les services ainsi que les professions propres au secteur primaire, et elle a chuté dans les 8 autres (graphique C).

Le nombre d'employés non syndiqués mais assujettis à une convention collective était de 305 000 en

moyenne, en hausse par rapport aux 258 000 enregistrés l'année précédente (voir Akyeampong, 2000, pour une description de ce groupe).

#### Tableau 2 Moyennes annuelles de 2004

Près de 4,0 millions d'employés, soit 29,8 %, étaient membres d'un syndicat en 2004, et quelque 268 000 autres, soit 2,0 %, étaient assujettis à une convention collective.

Les employés du secteur public, à savoir ceux des administrations publiques, des sociétés d'État ainsi que des établissements d'enseignement et des hôpitaux publics, étaient quatre fois plus susceptibles d'appartenir à un syndicat que leurs homologues du secteur privé (72,0 %, contre 17,4 %).

Près du tiers des employés à temps plein étaient syndiqués, contre environ un quart des travailleurs à temps partiel. En outre, près du tiers des employés permanents appartenait à un syndicat, contre un quart des travailleurs non permanents.

Des taux de syndicalisation élevés ont été enregistrés chez les travailleurs de 45 à 54 ans (40,1 %), chez les titulaires d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires ou d'un grade universitaire (33,9 %), chez les travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador (37,6 %) et du Québec (36,8 %), ainsi que chez ceux des services d'enseignement (68,9 %), des administrations publiques (68,5 %), des services publics (68,0 %) et chez les travailleurs de la santé (52,9 %).

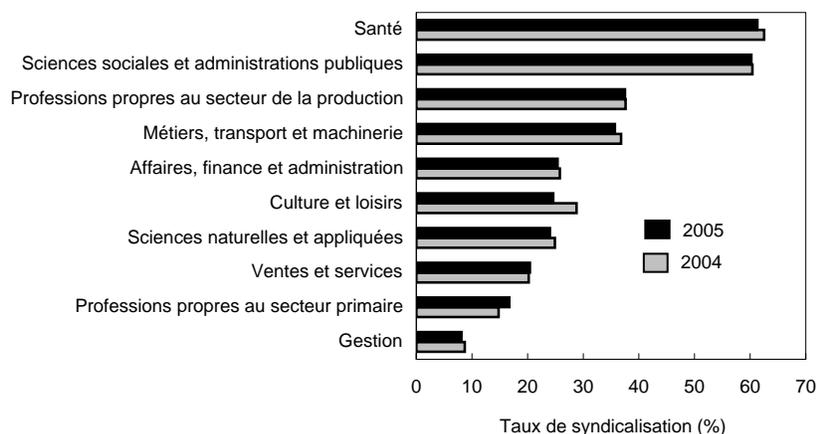
De faibles taux de syndicalisation ont été relevés chez les travailleurs âgés de 15 à 24 ans (13,3 %), chez les travailleurs de l'Alberta (21,8 %), chez les travailleurs du secteur agricole (3,5 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (4,6 %) ainsi que chez les titulaires de postes de gestion (8,5 %).

#### Les différences entre hommes et femmes

En 2004, le taux de syndicalisation des femmes (29,9 %) a, pour la première fois, surpassé celui des hommes (29,7 %).

Ce taux était beaucoup plus bas chez les hommes travaillant à temps partiel que chez leurs homologues travaillant à temps plein (17,8 %, contre 31,0 %

### Graphique C Le taux de syndicalisation des professions de services communautaires est beaucoup plus élevé.



Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

respectivement), mais l'écart a été moins important chez les femmes (25,4 %, contre 31,5 %).

Dans le secteur public, le taux de syndicalisation des femmes (73,9 %) a été supérieur à celui des hommes (69,0 %). Cette différence s'explique par la présence des femmes dans les administrations publiques ainsi que dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Toutefois, dans le secteur privé, seulement 12,7 % des femmes étaient syndiquées, contre 21,4 % des hommes. Ce taux plus faible reflète la prédominance des femmes dans les professions liées à la vente et à plusieurs catégories de services.

Un taux de syndicalisation supérieur à la moyenne a été enregistré chez les hommes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires (34,1 %) et chez ceux dont le niveau de scolarité est inférieur à la 8<sup>e</sup> (30,1 %). Dans le cas des femmes, le taux le plus élevé a été observé chez les titulaires de diplômes universitaires (40,0 %), ce

qui correspond au niveau de syndicalisation des professions de la santé et de l'enseignement, par exemple.

Parmi les travailleurs permanents, les hommes affichaient un taux de syndicalisation presque identique à celui des femmes (30,6 %, contre 30,5 %). Chez les employés non permanents, les femmes étaient plus syndiquées que les hommes (26,4 %, contre 22,5 % respectivement).

#### Tableau 3 Rémunération et heures habituelles moyennes

Les postes d'emploi syndiqués sont généralement mieux rémunérés que les postes non syndiqués. Cependant, des facteurs autres que les dispositions de la négociation collective jouent également un rôle. Parmi ces facteurs, citons les divergences de répartition des employés syndiqués par âge, sexe, durée d'emploi, branche d'activité, profession, taille de l'entreprise et lieu de travail.

L'effet de ces facteurs n'est pas abordé ici, mais il est clair qu'il existe certaines caractéristiques liées aux travailleurs syndiqués et à leurs emplois que l'on associe à des salaires plus élevés. Par exemple, le taux de syndicalisation est plus élevé chez les hommes, les travailleurs plus âgés, les personnes au niveau de scolarité élevé, les travailleurs ayant longtemps occupé leur emploi et chez ceux travaillant dans de grands établissements. Si l'on ne peut attribuer tous les écarts en matière de salaires et d'avantages sociaux à la situation syndicale uniquement (Akyeampong, 2002), l'avantage salarial des emplois syndiqués a été estimé à 7,7 %, après ajustement en fonction des caractéristiques de l'employé et du lieu de travail (Fang et Verma, 2002).

En 2004, la rémunération horaire moyenne des travailleurs syndiqués était plus élevée que celle des travailleurs non syndiqués, tant chez les travailleurs à temps plein (22,05 \$, contre 18,50 \$) que chez les travailleurs à temps partiel (18,51 \$, contre 11,33 \$).

En plus d'avoir touché une rémunération horaire plus élevée, les travailleurs à temps partiel syndiqués ont généralement travaillé plus d'heures par semaine que les travailleurs à temps partiel non syndiqués (19,3 heures, contre 16,9 heures). De ce fait, la rémunération hebdomadaire moyenne des premiers représentait à peu près le double de celle des seconds (364,32 \$, contre 196,23 \$).

En moyenne, la rémunération horaire des travailleuses à temps plein syndiquées représentait 92 % de celle de leurs collègues masculins. Par contre, les travailleuses à temps partiel ont touché 17 % plus que leurs homologues masculins.

#### Tableau 4 Ententes salariales, inflation et conflits de travail

En 2004, les gains salariaux (1,7 %) ont dépassé le taux d'inflation (1,3 %), ce qui représente un renversement de tendance par rapport à l'année précédente. Au cours des cinq premiers mois de 2005, la moyenne des gains salariaux était de 2,5 %, ce qui est aussi légèrement plus élevé que le taux d'inflation (2,1 %).

Les gains salariaux dans le secteur public (1,3 %) étaient inférieurs à ce qu'ils étaient dans le secteur privé en 2004 (2,2 %). Cependant, dans les cinq premiers mois de 2005, les gains dans les deux secteurs étaient presque identiques, s'établissant à environ 2,5 %.

Plusieurs facteurs influent sur les statistiques annuelles sur les grèves, les lock-out et les jours-personnes perdus, à savoir les calendriers de négociation collective, la taille des syndicats concernés, la durée des grèves et la situation économique. Le nombre de conventions collectives devant être renouvelées au cours d'une année donnée détermine les possibilités de conflits de travail. La taille des syndicats et la durée des grèves influent sur le nombre de jours-personnes perdus, alors que la conjoncture économique influe sur la probabilité de conflits de travail, vu que ceux-ci sont légalement possibles.

Le nombre estimé de jours-personnes perdus en raison de grèves et de lock-out a presque doublé, passant de 1,7 million en 2003 à environ 3,3 millions en 2004.

---

#### Perspective

---

#### ■ Documents consultés

AKYEAMPONG, Ernest B. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne d'août 2002, vol. 3, n° 8.

---. « Non-syndiqués assujettis à une convention collective », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, automne 2000, vol. 12, n° 3, p. 35 à 61.

FANG, Tony et Anil VERMA. « L'avantage salarial des travailleurs syndiqués », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de septembre 2002, vol. 3, n° 9.

---

*Pour plus de renseignements, communiquez avec Ernest B. Akyeampong, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-4624 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

Tableau 1 Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques

	2004			2005		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujet- tissement <sup>1</sup>		Effectifs	Assujet- tissement <sup>1</sup>
	milliers	%	%	milliers	%	%
<b>Les deux sexes</b>	<b>13 336</b>	<b>30,3</b>	<b>32,2</b>	<b>13 509</b>	<b>30,0</b>	<b>32,2</b>
Hommes	6 742	30,2	32,3	6 841	29,7	32,1
Femmes	6 594	30,4	32,2	6 669	30,2	32,3
<b>Secteur<sup>2</sup></b>						
Public	3 055	72,1	75,8	3 128	71,3	75,2
Privé	10 282	17,9	19,3	10 381	17,5	19,3
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	2 272	13,5	15,0	2 291	14,1	15,8
25 à 54 ans	9 631	33,5	35,5	9 664	32,9	35,3
25 à 44 ans	6 554	29,8	31,8	6 535	29,7	31,9
45 à 54 ans	3 077	41,2	43,4	3 129	39,7	42,3
55 ans et plus	1 434	35,6	37,4	1 555	35,1	37,5
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	378	28,7	29,7	345	26,4	28,1
Études secondaires partielles	1 481	22,5	23,7	1 444	22,5	23,9
Diplôme d'études secondaires	2 726	27,8	29,3	2 838	26,9	28,7
Études postsecondaires partielles	1 423	23,1	24,7	1 257	22,3	24,1
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	4 560	34,3	36,3	4 720	33,7	36,1
Diplôme universitaire	2 768	34,3	37,1	2 904	34,4	37,5
<b>Province</b>						
Atlantique	911	30,3	31,6	916	30,0	31,5
Terre-Neuve-et-Labrador	182	39,1	40,3	181	36,3	38,0
Île-du-Prince-Édouard	54	31,5	33,4	56	33,1	34,8
Nouvelle-Écosse	377	27,9	29,0	377	28,8	30,4
Nouveau-Brunswick	298	27,8	29,2	302	27,1	28,4
Québec	3 166	37,4	40,5	3 167	36,9	40,4
Ontario	5 327	26,8	28,2	5 428	27,0	29,0
Prairies	2 283	26,9	29,0	2 306	26,6	28,5
Manitoba	485	34,8	37,8	488	35,4	37,6
Saskatchewan	378	34,3	35,7	386	33,5	35,1
Alberta	1 421	22,2	24,2	1 431	21,8	23,7
Colombie-Britannique	1 649	32,7	34,1	1 693	30,9	32,6
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	10 852	31,9	33,9	11 017	31,5	33,8
Temps partiel	2 484	23,4	24,9	2 493	23,3	25,1
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	3 243	30,8	32,8	3 263	29,6	32,0
Agriculture	113	3,9	4,9	120	6,8	7,5
Ressources naturelles	223	24,5	26,5	248	21,5	23,2
Services publics	134	67,7	70,8	124	66,8	69,1
Construction	591	31,2	33,5	645	29,9	31,9
Fabrication	2 182	30,5	32,3	2 126	29,6	32,2
Industries des services	10 093	30,1	32,0	10 246	30,1	32,3
Commerce	2 175	13,0	14,2	2 227	13,1	14,2
Transport et entreposage	670	40,7	42,3	655	41,3	42,8
Finance, assurances, immobilier et location	785	8,7	10,2	831	8,3	9,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	648	4,1	5,3	678	5,0	6,8
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	476	12,1	13,5	481	12,5	14,4
Services d'enseignement	1 031	68,8	72,3	1 069	68,2	72,6
Soins de santé et assistance sociale	1 509	52,7	54,6	1 504	53,0	55,5
Information, culture et loisirs	592	26,4	28,1	597	25,2	27,6
Hébergement et restauration	917	6,8	7,4	894	7,7	8,4
Autres services	471	9,5	10,8	475	9,2	11,3
Administrations publiques	819	69,0	74,3	833	68,1	73,6

**Tableau 1 Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques (fin)**

	2004			2005		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement <sup>1</sup>		Effectifs	Assujettissement <sup>1</sup>
	milliers	%	%	milliers	%	%
<b>Profession</b>						
Gestion	949	8,7	11,6	914	8,1	11,2
Affaires, finance et administration	2 656	25,8	27,8	2 647	25,4	27,5
Professionnels	331	16,7	19,7	337	18,2	21,6
Finance et administration	698	24,2	26,4	731	22,9	25,0
Personnel de bureau	1 627	28,3	30,1	1 579	28,0	30,0
Sciences naturelles et appliquées	884	24,9	27,1	954	24,0	26,2
Santé	802	62,5	64,3	822	61,3	63,7
Professionnels	95	41,0	46,3	87	40,4	47,4
Sciences infirmières	255	79,7	81,0	264	77,9	80,2
Personnel technique	177	58,7	60,0	199	59,0	61,1
Personnel de soutien	274	56,3	57,7	272	53,6	54,9
Sciences sociales et administration publique	1 017	60,4	63,3	1 075	60,2	64,3
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	406	38,8	41,0	432	37,3	41,3
Enseignants	612	74,7	78,1	644	75,5	79,8
Niveaux secondaire et primaire	418	87,3	89,3	442	85,9	88,8
Autres	193	47,4	53,9	202	52,9	59,9
Culture et loisirs	275	28,8	30,4	316	24,6	27,3
Ventes et services	3 421	20,2	21,5	3 451	20,4	21,9
Grossistes	321	5,1	6,2	353	7,2	7,9
Détaillants	1 008	11,8	12,7	1 033	12,8	13,9
Aliments et boissons	532	10,0	10,3	485	10,6	11,7
Services de protection	220	56,1	61,0	218	56,3	62,6
Garderie et soutien à domicile	268	37,1	38,4	257	37,0	39,1
Voyages et hébergement	1 167	25,6	27,1	1 205	24,5	26,2
Métiers, transport et machinerie	1 898	36,8	38,9	1 925	35,7	37,9
Entrepreneurs et contremaîtres	109	27,9	31,5	117	28,3	31,1
Métiers de la construction	212	37,9	39,6	233	37,3	40,0
Autres métiers	781	39,2	41,6	791	37,6	40,0
Conducteurs de matériel de transport	491	36,7	38,4	473	35,1	36,7
Aides et manœuvres	306	33,0	35,0	310	33,2	35,2
Professions du secteur primaire	243	14,8	15,9	263	16,7	17,7
Professions du secteur de la production	1 096	37,6	39,5	1 040	37,5	39,7
Conducteurs de machines et monteurs	905	38,1	40,0	836	37,3	39,5
Manœuvres	191	34,9	37,3	205	38,3	40,6
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	4 375	12,6	13,9	4 401	12,9	14,5
20 à 99 employés	4 431	31,1	33,1	4 438	30,2	32,6
100 à 500 employés	2 842	42,3	44,7	2 878	41,4	44,0
Plus de 500 employés	1 687	53,7	56,4	1 792	53,1	56,0
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	2 957	14,8	16,7	3 039	14,8	17,1
Plus de 1 année à 5 années	4 420	23,3	25,1	4 354	23,3	25,5
Plus de 5 années à 9 années	1 849	30,2	31,9	2 005	30,8	32,9
Plus de 9 années à 14 années	1 320	39,6	41,6	1 246	36,5	38,3
Plus de 14 années	2 791	53,4	55,8	2 865	52,7	55,3
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	11 727	31,0	32,8	11 808	30,6	32,8
Non permanent	1 610	25,4	28,0	1 702	25,4	28,2

Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

<sup>1</sup> Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

<sup>2</sup> Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

**Tableau 2A Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2004**

	Les deux sexes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>13 498</b>	<b>4 019</b>	<b>29,8</b>	<b>4 287</b>	<b>31,8</b>	<b>9 211</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	3 053	2 198	72,0	2 306	75,5	747
Privé	10 444	1 821	17,4	1 981	19,0	8 464
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	2 359	314	13,3	351	14,9	2 008
25 à 54 ans	9 666	3 184	32,9	3 388	35,0	6 278
25 à 44 ans	6 566	1 942	29,6	2 076	31,6	4 490
45 à 54 ans	3 100	1 242	40,1	1 312	42,3	1 788
55 ans et plus	1 473	521	35,4	548	37,2	925
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	380	103	27,2	107	28,2	273
Études secondaires partielles	1 518	337	22,2	356	23,5	1 161
Diplôme d'études secondaires	2 783	747	26,8	789	28,3	1 994
Études postsecondaires partielles	1 404	318	22,6	341	24,3	1 064
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	4 623	1 569	33,9	1 667	36,1	2 956
Diplôme universitaire	2 790	945	33,9	1 027	36,8	1 763
<b>Province</b>						
Atlantique	937	277	29,6	289	30,9	648
Terre-Neuve-et-Labrador	188	71	37,6	73	38,9	115
Île-du-Prince-Édouard	57	17	30,7	18	32,3	38
Nouvelle-Écosse	383	106	27,6	110	28,7	273
Nouveau-Brunswick	309	83	27,1	88	28,5	221
Québec	3 202	1 179	36,8	1 281	40,0	1 921
Ontario	5 382	1 414	26,3	1 496	27,8	3 886
Prairies	2 306	612	26,6	659	28,6	1 647
Manitoba	490	171	34,9	184	37,5	306
Saskatchewan	383	129	33,8	135	35,3	248
Alberta	1 433	312	21,8	340	23,7	1 093
Colombie-Britannique	1 672	536	32,1	562	33,6	1 110
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	11 053	3 454	31,2	3 684	33,3	7 369
Temps partiel	2 444	566	23,1	602	24,6	1 842
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	3 331	992	29,8	1 058	31,7	2 274
Agriculture	117	5	4,6	6	5,3	111
Ressources naturelles	237	55	23,4	60	25,2	177
Services publics	133	90	68,0	95	71,7	38
Construction	642	194	30,2	207	32,3	435
Fabrication	2 203	647	29,4	689	31,3	1 514
Industries des services	10 166	3 028	29,8	3 229	31,8	6 938
Commerce	2 201	283	12,9	312	14,2	1 890
Transport et entreposage	668	274	41,1	286	42,8	382
Finance, assurances, immobilier et location	808	68	8,4	81	10,0	727
Services professionnels, scientifiques et techniques	651	28	4,3	36	5,6	615
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	484	58	11,9	65	13,5	419
Services d'enseignement	991	683	68,9	721	72,8	270
Soins de santé et assistance sociale	1 521	804	52,9	835	54,9	686
Information, culture et loisirs	614	156	25,5	167	27,2	447
Hébergement et restauration	921	62	6,7	67	7,3	854
Autres services	477	43	9,0	50	10,4	428
Administrations publiques	829	568	68,5	609	73,5	220

**Tableau 2A Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Hommes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>6 867</b>	<b>2 036</b>	<b>29,7</b>	<b>2 182</b>	<b>31,8</b>	<b>4 686</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	1 187	819	69,0	867	73,0	320
Privé	5 680	1 217	21,4	1 315	23,1	4 365
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	1 191	167	14,0	188	15,8	1 003
25 à 54 ans	4 893	1 593	32,6	1 700	34,8	3 192
25 à 44 ans	3 360	967	28,8	1 038	30,9	2 322
45 à 54 ans	1 533	626	40,8	662	43,2	871
55 ans et plus	783	276	35,3	293	37,4	490
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	221	67	30,1	70	31,5	152
Études secondaires partielles	875	222	25,4	235	26,8	641
Diplôme d'études secondaires	1 409	418	29,7	441	31,3	968
Études postsecondaires partielles	700	171	24,4	183	26,2	517
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	2 303	787	34,1	839	36,4	1 465
Diplôme universitaire	1 357	371	27,4	414	30,5	943
<b>Province</b>						
Atlantique	468	135	28,8	141	30,1	327
Terre-Neuve	95	36	38,2	38	39,6	58
Île-du-Prince-Édouard	27	7	27,2	8	28,5	19
Nouvelle-Écosse	192	50	25,9	52	27,1	140
Nouveau-Brunswick	153	41	26,9	43	28,3	110
Québec	1 640	621	37,9	680	41,5	960
Ontario	2 736	729	26,7	774	28,3	1 961
Prairies	1 186	282	23,8	305	25,8	880
Manitoba	246	79	31,9	85	34,5	161
Saskatchewan	191	56	29,4	59	30,9	132
Alberta	749	147	19,6	161	21,6	587
Colombie-Britannique	838	270	32,2	281	33,5	557
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	6 142	1 907	31,0	2 041	33,2	4 101
Temps partiel	725	129	17,8	140	19,4	585
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	2 501	829	33,2	881	35,2	1 620
Agriculture	75	4	4,7	4	5,7	70
Ressources naturelles	197	52	26,2	55	28,0	142
Services publics	97	67	68,7	71	72,7	27
Construction	561	189	33,6	200	35,7	361
Fabrication	1 571	519	33,0	551	35,1	1 020
Industries des services	4 366	1 207	27,6	1 301	29,8	3 066
Commerce	1 100	154	14,0	170	15,5	930
Transport et entreposage	485	200	41,3	209	43,1	276
Finance, assurances, immobilier et location	299	23	7,9	29	9,8	270
Services professionnels, scientifiques et techniques	334	16	4,9	21	6,3	313
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	256	39	15,1	42	16,4	214
Services d'enseignement	338	219	64,8	233	69,0	105
Soins de santé et assistance sociale	246	132	53,5	140	56,8	106
Information, culture et loisirs	304	87	28,5	92	30,3	212
Hébergement et restauration	352	25	7,2	27	7,7	325
Autres services	226	23	10,1	27	11,8	199
Administrations publiques	427	289	67,6	311	72,7	116

**Tableau 2A Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Femmes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>6 631</b>	<b>1 983</b>	<b>29,9</b>	<b>2 105</b>	<b>31,7</b>	<b>4 526</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	1 867	1 379	73,9	1 439	77,1	427
Privé	4 764	604	12,7	666	14,0	4 098
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	1 168	147	12,6	163	13,9	1 005
25 à 54 ans	4 773	1 591	33,3	1 687	35,3	3 086
25 à 44 ans	3 206	975	30,4	1 037	32,4	2 168
45 à 54 ans	1 567	616	39,3	650	41,5	918
55 ans et plus	690	244	35,4	255	37,0	435
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	158	37	23,1	37	23,6	121
Études secondaires partielles	642	115	17,9	122	18,9	521
Diplôme d'études secondaires	1 373	329	23,9	348	25,3	1 026
Études postsecondaires partielles	704	146	20,8	157	22,3	547
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	2 320	783	33,7	828	35,7	1 492
Diplôme universitaire	1 433	573	40,0	613	42,7	820
<b>Province</b>						
Atlantique	469	143	30,4	149	31,7	321
Terre-Neuve-et-Labrador	93	34	36,9	36	38,2	58
Île-du-Prince-Édouard	30	10	34,0	11	35,8	19
Nouvelle-Écosse	191	56	29,3	58	30,3	133
Nouveau-Brunswick	155	42	27,2	44	28,6	111
Québec	1 562	558	35,7	601	38,5	961
Ontario	2 646	685	25,9	721	27,3	1 925
Prairies	1 120	331	29,5	354	31,6	766
Manitoba	244	93	37,9	99	40,6	145
Saskatchewan	192	73	38,1	76	39,6	116
Alberta	684	165	24,1	179	26,1	505
Colombie-Britannique	833	267	32,0	280	33,7	553
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	4 911	1 547	31,5	1 643	33,5	3 268
Temps partiel	1 719	436	25,4	462	26,9	1 257
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	831	163	19,6	177	21,3	654
Agriculture	42	2	4,5	2	4,7	40
Ressources naturelles	40	4	9,5	4	11,1	35
Services publics	36	24	66,3	24	68,9	11
Construction	81	5	6,5	7	9,1	74
Fabrication	632	128	20,3	139	21,9	494
Industries des services	5 800	1 821	31,4	1 928	33,2	3 872
Commerce	1 102	130	11,8	142	12,9	960
Transport et entreposage	183	74	40,5	77	41,9	106
Finance, assurances, immobilier et location	509	45	8,7	52	10,2	457
Services professionnels, scientifiques et techniques	318	12	3,8	15	4,8	302
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	228	19	8,3	23	10,2	205
Services d'enseignement	653	464	71,1	488	74,7	165
Soins de santé et assistance sociale	1 275	673	52,8	696	54,6	579
Information, culture et loisirs	310	70	22,4	75	24,1	235
Hébergement et restauration	569	36	6,4	40	7,0	529
Autres services	252	20	8,0	23	9,2	229
Administrations publiques	402	279	69,3	298	74,2	104

**Tableau 2A Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Les deux sexes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	943	80	8,5	106	11,2	837
Affaires, finance et administration	2 655	665	25,0	718	27,0	1 937
Professionnels	342	58	17,0	68	19,9	273
Finance et administration	707	168	23,8	182	25,8	524
Personnel de bureau	1 607	439	27,3	467	29,1	1 139
Sciences naturelles et appliquées	908	221	24,3	241	26,6	666
Santé	808	504	62,4	521	64,5	287
Professionnels	94	39	41,7	45	48,1	49
Sciences infirmières	255	205	80,1	209	81,7	47
Personnel technique	181	105	57,9	108	59,4	74
Personnel de soutien	278	156	56,1	160	57,5	118
Sciences sociales et administration publique	999	604	60,5	637	63,7	362
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	409	160	39,0	170	41,6	239
Enseignants	590	445	75,4	466	79,0	124
Niveaux secondaire et primaire	397	347	87,5	356	89,8	41
Autres	194	98	50,5	110	57,0	83
Culture et loisirs	290	81	27,9	87	29,8	204
Ventes et services	3 471	696	20,1	743	21,4	2 728
Grossistes	341	18	5,3	21	6,3	319
Détaillants	1 017	123	12,1	133	13,1	884
Aliments et boissons	530	49	9,3	52	9,8	478
Services de protection	232	132	56,7	142	61,3	90
Garderie et soutien à domicile	260	97	37,1	101	38,7	159
Voyages et hébergement	1 190	299	25,2	317	26,6	874
Métiers, transport et machinerie	1 949	702	36,0	742	38,1	1 207
Entrepreneurs et contremaîtres	110	31	28,2	35	32,2	75
Métiers de la construction	230	87	37,7	91	39,4	139
Autres métiers	784	303	38,6	318	40,6	465
Conducteurs de matériel de transport	498	182	36,6	192	38,5	306
Aides et manœuvres	327	100	30,4	106	32,5	221
Professions du secteur primaire	272	40	14,8	44	16,0	228
Professions du secteur de la production	1 104	403	36,5	425	38,5	679
Conducteurs de machines et monteurs	901	333	37,0	351	38,9	550
Manœuvres	203	70	34,6	74	36,6	129
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	4 469	561	12,6	622	13,9	3 847
20 à 99 employés	4 443	1 346	30,3	1 436	32,3	3 007
100 à 500 employés	2 881	1 208	41,9	1 276	44,3	1 606
Plus de 500 employés	1 705	905	53,1	952	55,9	752
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	3 046	443	14,5	506	16,6	2 540
Plus de 1 année à 5 années	4 438	1 020	23,0	1 099	24,8	3 339
Plus de 5 années à 9 années	1 896	565	29,8	601	31,7	1 295
Plus de 9 années à 14 années	1 293	496	38,3	519	40,1	774
Plus de 14 années	2 825	1 496	53,0	1 562	55,3	1 263
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	11 775	3 597	30,5	3 819	32,4	7 956
Non permanent	1 723	423	24,5	468	27,1	1 255

**Tableau 2A Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Hommes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	572	43	7,6	56	9,9	516
Affaires, finance et administration	721	187	25,9	201	27,9	519
Professionnels	142	23	16,3	28	19,6	114
Finance et administration	118	26	21,9	28	24,0	89
Personnel de bureau	462	138	29,9	145	31,5	316
Sciences naturelles et appliquées	704	170	24,1	186	26,4	518
Santé	114	68	59,4	72	62,9	42
Professionnels	27	7	25,4	9	34,7	18
Sciences infirmières	18	15	82,1	15	84,8	3
Personnel technique	35	21	60,2	22	62,0	13
Personnel de soutien	34	25	73,9	26	74,9	9
Sciences sociales et administration publique	344	193	56,2	207	60,2	137
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	136	47	34,4	51	37,9	84
Enseignants	208	146	70,3	156	74,7	53
Niveaux secondaire et primaire	106	94	88,8	96	90,6	10
Autres	102	52	51,1	60	58,3	43
Culture et loisirs	127	37	29,1	40	31,5	87
Ventes et services	1 491	334	22,4	359	24,1	1 132
Grossistes	210	9	4,2	11	5,4	199
Détaillants	324	35	10,9	39	12,1	285
Aliments et boissons	201	20	9,7	20	10,0	181
Services de protection	186	107	57,2	115	61,8	71
Garderie et soutien à domicile	12	5	41,9	5	43,4	7
Voyages et hébergement	559	160	28,5	169	30,2	390
Métiers, transport et machinerie	1 812	668	36,9	706	38,9	1 106
Entrepreneurs et contremaîtres	103	30	28,8	34	32,7	70
Métiers de la construction	225	86	38,3	90	40,0	135
Autres métiers	745	293	39,4	308	41,4	436
Conducteurs de matériel de transport	453	168	37,0	176	38,8	278
Aides et manœuvres	285	92	32,1	98	34,2	188
Professions du secteur primaire	225	36	16,0	39	17,3	186
Professions du secteur de la production	756	299	39,6	315	41,7	441
Conducteurs de machines et monteuses	628	250	39,8	263	41,8	365
Manœuvres	128	50	38,8	52	40,9	75
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	2 121	298	14,0	331	15,6	1 790
20 à 99 employés	2 313	644	27,9	692	29,9	1 621
100 à 500 employés	1 542	639	41,4	677	43,9	865
Plus de 500 employés	891	455	51,1	482	54,0	409
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	1 569	234	14,9	272	17,3	1 298
Plus de 1 année à 5 années	2 172	484	22,3	523	24,1	1 649
Plus de 5 années à 9 années	960	278	29,0	299	31,2	661
Plus de 9 années à 14 années	634	236	37,2	248	39,1	386
Plus de 14 années	1 532	803	52,4	840	54,8	692
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	6 041	1 850	30,6	1 973	32,7	4 069
Non permanent	826	186	22,5	209	25,3	617

**Tableau 2A Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2004 (fin)**

	Femmes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	371	37	10,0	50	13,4	321
Affaires, finance et administration	1 934	478	24,7	516	26,7	1 418
Professionnels	200	35	17,6	40	20,2	160
Finance et administration	589	142	24,1	154	26,2	435
Personnel de bureau	1 145	301	26,3	322	28,1	823
Sciences naturelles et appliquées	204	51	25,1	56	27,4	148
Santé	694	437	63,0	449	64,7	245
Professionnels	66	32	48,4	35	53,6	31
Sciences infirmières	238	190	80,0	194	81,5	44
Personnel technique	146	84	57,3	86	58,8	60
Personnel de soutien	243	131	53,6	134	55,0	109
Sciences sociales et administration publique	655	411	62,8	429	65,6	226
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	273	113	41,3	119	43,5	154
Enseignants	382	298	78,1	311	81,4	71
Niveaux secondaire et primaire	291	253	87,0	260	89,5	31
Autres	91	46	49,8	51	55,5	41
Culture et loisirs	164	44	27,0	47	28,6	117
Ventes et services	1 980	362	18,3	384	19,4	1 596
Grossistes	131	9	7,0	10	7,7	121
Détaillants	693	88	12,6	94	13,6	599
Aliments et boissons	329	30	9,1	32	9,6	297
Services de protection	46	25	54,8	27	58,9	19
Garderie et soutien à domicile	248	91	36,9	95	38,5	153
Voyages et hébergement	631	140	22,1	148	23,4	483
Métiers, transport et machinerie	137	34	24,9	37	26,9	100
Entrepreneurs et contremaîtres	7	F	F	2	23,8	5
Métiers de la construction	5	F	F	F	F	4
Autres métiers	39	10	24,5	10	25,3	29
Conducteurs de matériel de transport	45	15	32,8	16	35,7	29
Aides et manœuvres	42	8	19,2	9	21,0	33
Professions du secteur primaire	48	4	9,3	5	10,2	43
Professions du secteur de la production	348	104	29,8	110	31,6	238
Conducteurs de machines et monteurs	272	83	30,5	88	32,2	185
Manœuvres	76	21	27,5	22	29,5	53
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	2 348	263	11,2	291	12,4	2 057
20 à 99 employés	2 130	701	32,9	744	34,9	1 386
100 à 500 employés	1 339	569	42,5	599	44,7	740
Plus de 500 employés	814	450	55,3	471	57,9	343
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	1 477	208	14,1	235	15,9	1 242
Plus de 1 année à 5 années	2 266	536	23,7	576	25,4	1 691
Plus de 5 années à 9 années	936	287	30,6	302	32,2	635
Plus de 9 années à 14 années	659	259	39,4	271	41,1	388
Plus de 14 années	1 293	693	53,6	723	55,9	571
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	5 734	1 746	30,5	1 846	32,2	3 887
Non permanent	897	237	26,4	259	28,8	638

Source : Enquête sur la population active

<sup>1</sup> Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

<sup>2</sup> Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.

<sup>3</sup> Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004**

	Atlantique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>937</b>	<b>277</b>	<b>29,6</b>	<b>289</b>	<b>30,9</b>	<b>648</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	261	187	71,5	193	74,0	68
Privé	676	91	13,4	96	14,3	580
<b>Sexe</b>						
Hommes	468	135	28,8	141	30,1	327
Femmes	469	143	30,4	149	31,7	321
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	158	11	7,0	12	7,9	145
25 à 54 ans	678	231	34,1	240	35,4	438
25 à 44 ans	447	132	29,5	138	30,9	309
45 à 54 ans	231	99	42,9	102	44,2	129
55 ans et plus	101	35	34,7	37	36,2	64
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	29	8	26,6	8	27,6	21
Études secondaires partielles	114	21	18,6	22	19,1	93
Diplôme d'études secondaires	178	37	21,0	39	21,8	140
Études postsecondaires partielles	81	15	18,2	16	19,6	65
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	369	124	33,8	130	35,3	239
Diplôme universitaire	165	72	43,4	75	45,3	90
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	784	249	31,8	260	33,1	524
Temps partiel	153	28	18,4	30	19,5	123
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	200	56	28,0	59	29,3	141
Agriculture	11	F	F	F	F	10
Ressources naturelles	28	8	28,6	9	30,6	20
Services publics	8	5	60,9	5	62,0	3
Construction	48	11	22,9	12	24,2	36
Fabrication	104	31	30,0	33	31,3	72
Industries des services	737	221	30,0	231	31,3	506
Commerce	161	10	6,5	11	6,9	149
Transport et entreposage	48	19	38,8	19	39,8	29
Finance, assurances, immobilier et location	39	2	5,2	2	6,3	36
Services professionnels, scientifiques et techniques	32	1	2,8	1	3,5	31
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	51	2	4,6	3	5,2	48
Services d'enseignement	80	58	72,0	60	74,3	21
Soins de santé et assistance sociale	126	73	58,0	75	59,6	51
Information, culture et loisirs	34	8	24,1	9	25,0	26
Hébergement et restauration	65	3	4,9	4	5,4	62
Autres services	32	1	3,5	1	4,6	31
Administrations publiques	69	44	63,4	46	66,9	23

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Québec					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>3 202</b>	<b>1 179</b>	<b>36,8</b>	<b>1 281</b>	<b>40,0</b>	<b>1 921</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	771	603	78,2	632	82,0	139
Privé	2 431	576	23,7	649	26,7	1 782
<b>Sexe</b>						
Hommes	1 640	621	37,9	680	41,5	960
Femmes	1 562	558	35,7	601	38,5	961
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	537	112	20,8	127	23,6	410
25 à 54 ans	2 322	927	39,9	1 005	43,3	1 317
25 à 44 ans	1 545	569	36,8	622	40,2	924
45 à 54 ans	776	358	46,1	384	49,4	393
55 ans et plus	343	141	41,1	149	43,4	194
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	151	48	31,4	49	32,5	102
Études secondaires partielles	351	112	31,9	120	34,2	231
Diplôme d'études secondaires	514	191	37,2	204	39,7	310
Études postsecondaires partielles	283	81	28,6	89	31,3	195
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	1 263	496	39,3	538	42,6	725
Diplôme universitaire	638	251	39,4	280	43,9	358
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	2 618	1 012	38,7	1 102	42,1	1 516
Temps partiel	584	167	28,6	179	30,6	405
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	811	322	39,7	349	43,1	461
Agriculture	22	F	F	F	F	21
Ressources naturelles	30	11	35,1	12	39,8	18
Services publics	32	26	81,3	27	83,5	5
Construction	118	59	50,3	65	54,8	53
Fabrication	609	225	37,0	245	40,2	364
Industries des services	2 391	858	35,9	931	39,0	1 459
Commerce	544	89	16,4	104	19,1	440
Transport et entreposage	151	69	45,5	72	47,8	79
Finance, assurances, immobilier et location	174	27	15,3	34	19,6	140
Services professionnels, scientifiques et techniques	152	9	6,1	14	9,3	138
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	91	19	21,5	23	25,7	67
Services d'enseignement	234	174	74,2	182	77,9	52
Soins de santé et assistance sociale	383	232	60,5	244	63,5	140
Information, culture et loisirs	138	44	31,8	48	34,9	90
Hébergement et restauration	190	20	10,6	21	11,3	169
Autres services	116	13	11,3	16	13,6	100
Administrations publiques	219	162	74,0	173	78,9	46

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Ontario					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>5 382</b>	<b>1 414</b>	<b>26,3</b>	<b>1 496</b>	<b>27,8</b>	<b>3 886</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	1 106	743	67,2	782	70,7	324
Privé	4 276	671	15,7	714	16,7	3 562
<b>Sexe</b>						
Hommes	2 736	729	26,7	774	28,3	1 961
Femmes	2 646	685	25,9	721	27,3	1 925
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	906	100	11,0	110	12,2	796
25 à 54 ans	3 875	1 126	29,1	1 188	30,6	2 688
25 à 44 ans	2 680	702	26,2	742	27,7	1 938
45 à 54 ans	1 195	424	35,4	446	37,3	750
55 ans et plus	600	189	31,4	198	32,9	403
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	131	36	27,8	38	29,0	93
Études secondaires partielles	588	119	20,3	125	21,2	463
Diplôme d'études secondaires	1 159	284	24,5	299	25,8	860
Études postsecondaires partielles	568	114	20,1	121	21,4	447
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	1 699	511	30,1	537	31,6	1 162
Diplôme universitaire	1 236	349	28,3	375	30,4	861
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	4 429	1 232	27,8	1 301	29,4	3 128
Temps partiel	953	182	19,1	195	20,4	758
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	1 431	401	28,0	420	29,4	1 011
Agriculture	34	2	4,5	2	4,6	33
Ressources naturelles	31	13	41,9	13	43,4	17
Services publics	58	39	66,2	40	68,5	18
Construction	240	71	29,7	75	31,3	165
Fabrication	1 068	276	25,9	291	27,2	777
Industries des services	3 951	1 013	25,6	1 075	27,2	2 876
Commerce	844	95	11,3	101	12,0	743
Transport et entreposage	246	91	37,2	95	38,8	150
Finance, assurances, immobilier et location	368	16	4,4	19	5,2	349
Services professionnels, scientifiques et techniques	280	12	4,3	13	4,7	267
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	216	22	10,4	25	11,4	191
Services d'enseignement	368	249	67,8	260	70,7	108
Soins de santé et assistance sociale	552	235	42,6	245	44,3	307
Information, culture et loisirs	254	51	19,9	54	21,2	200
Hébergement et restauration	331	18	5,6	20	6,1	311
Autres services	181	17	9,5	19	10,4	162
Administrations publiques	310	205	66,1	224	72,1	87

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Prairies					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>2 306</b>	<b>612</b>	<b>26,6</b>	<b>659</b>	<b>28,6</b>	<b>1 647</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	547	378	69,0	399	73,0	148
Privé	1 758	235	13,4	260	14,8	1 499
<b>Sexe</b>						
Hommes	1 186	282	23,8	305	25,8	880
Femmes	1 120	331	29,5	354	31,6	766
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	468	53	11,3	58	12,5	409
25 à 54 ans	1 591	480	30,2	515	32,4	1 076
25 à 44 ans	1 081	291	26,9	313	29,0	768
45 à 54 ans	510	189	37,0	202	39,7	308
55 ans et plus	247	80	32,3	85	34,5	161
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	43	7	16,3	7	17,2	35
Études secondaires partielles	305	48	15,7	51	16,8	254
Diplôme d'études secondaires	541	124	22,8	132	24,4	409
Études postsecondaires partielles	255	53	20,7	57	22,3	198
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	754	233	30,9	250	33,1	505
Diplôme universitaire	407	148	36,4	162	39,7	246
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	1 890	516	27,3	556	29,4	1 334
Temps partiel	416	96	23,2	103	24,7	313
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	549	112	20,4	122	22,3	427
Agriculture	28	F	F	F	F	27
Ressources naturelles	121	16	13,3	17	14,3	103
Services publics	25	14	54,8	16	64,3	9
Construction	147	29	19,8	32	21,8	115
Fabrication	229	52	22,9	56	24,6	172
Industries des services	1 757	500	28,5	537	30,5	1 220
Commerce	380	46	12,2	51	13,3	329
Transport et entreposage	127	45	35,1	47	37,0	80
Finance, assurances, immobilier et location	123	11	8,6	12	9,7	111
Services professionnels, scientifiques et techniques	100	3	3,0	4	4,0	96
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	73	7	9,1	8	10,6	65
Services d'enseignement	184	118	64,3	129	70,0	55
Soins de santé et assistance sociale	269	145	54,0	152	56,4	117
Information, culture et loisirs	101	27	27,1	29	28,8	72
Hébergement et restauration	177	6	3,6	7	4,0	170
Autres services	89	5	5,5	6	6,9	83
Administrations publiques	133	87	65,6	92	69,6	40

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Colombie-Britannique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Total</b>	<b>1 672</b>	<b>536</b>	<b>32,1</b>	<b>562</b>	<b>33,6</b>	<b>1 110</b>
<b>Secteur<sup>3</sup></b>						
Public	368	288	78,2	300	81,5	68
Privé	1 303	248	19,0	261	20,1	1 042
<b>Sexe</b>						
Hommes	838	270	32,2	281	33,5	557
Femmes	833	267	32,0	280	33,7	553
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	290	39	13,5	43	14,7	247
25 à 54 ans	1 199	420	35,1	439	36,6	760
25 à 44 ans	812	248	30,5	261	32,1	551
45 à 54 ans	387	172	44,5	178	46,0	209
55 ans et plus	183	77	42,0	80	43,8	103
<b>Niveau d'instruction</b>						
Moins d'une 9 <sup>e</sup> année	26	5	17,7	5	18,4	21
Études secondaires partielles	159	37	23,3	38	24,0	121
Diplôme d'études secondaires	389	111	28,4	114	29,3	275
Études postsecondaires partielles	216	55	25,5	58	26,6	159
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	538	205	38,1	212	39,5	326
Diplôme universitaire	343	124	36,2	134	39,2	209
<b>Régime de travail</b>						
Temps plein	1 333	444	33,3	465	34,9	867
Temps partiel	339	92	27,1	96	28,4	243
<b>Branche d'activité</b>						
Industries des biens	341	101	29,8	107	31,4	234
Agriculture	22	2	9,5	2	9,5	20
Ressources naturelles	27	8	29,2	8	30,9	19
Services publics	9	7	75,5	7	79,9	2
Construction	89	23	25,9	24	27,1	65
Fabrication	193	62	31,9	65	33,7	128
Industries des services	1 331	435	32,7	455	34,2	876
Commerce	272	42	15,5	45	16,4	228
Transport et entreposage	95	51	53,3	52	54,2	44
Finance, assurances, immobilier et location	104	12	11,9	14	12,9	91
Services professionnels, scientifiques et techniques	87	3	3,6	4	4,3	83
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres	54	7	12,6	7	12,8	47
Services d'enseignement	125	84	67,2	90	72,2	35
Soins de santé et assistance sociale	191	119	62,2	120	63,0	71
Information, culture et loisirs	87	26	30,3	27	31,3	60
Hébergement et restauration	158	14	8,7	15	9,4	143
Autres services	59	6	11,1	7	12,4	51
Administrations publiques	98	70	71,3	74	75,5	24

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Atlantique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	50	6	12,4	7	14,0	43
Affaires, finance et administration	177	47	26,3	49	27,8	127
Professionnels	16	4	24,4	4	26,1	12
Finance et administration	46	10	20,8	10	22,2	36
Personnel de bureau	114	33	28,9	35	30,3	80
Sciences naturelles et appliquées	55	17	30,6	18	31,9	38
Santé	69	46	66,8	47	68,9	21
Professionnels	7	3	44,0	3	47,6	4
Sciences infirmières	22	18	83,8	19	86,4	3
Personnel technique	20	15	74,6	16	76,4	5
Personnel de soutien	19	9	47,6	9	48,7	10
Sciences sociales et administration publique	77	48	63,3	50	65,3	27
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	28	11	38,1	11	39,6	17
Enseignants	49	38	77,8	39	80,1	10
Niveaux secondaire et primaire	32	29	90,2	29	91,7	3
Autres	17	9	53,6	10	57,7	7
Culture et loisirs	17	4	24,0	4	25,4	13
Ventes et services	258	39	14,9	40	15,7	218
Grossistes	19	1	6,2	1	7,5	17
Détailants	82	4	5,4	5	5,6	77
Aliments et boissons	37	3	8,7	3	9,1	34
Services de protection	15	6	37,2	6	40,5	9
Garderie et soutien à domicile	20	6	31,3	6	31,9	13
Voyages et hébergement	91	18	19,9	19	20,8	72
Métiers, transport et machinerie	145	48	33,3	50	34,6	95
Entrepreneurs et contremaîtres	10	2	25,6	3	26,9	7
Métiers de la construction	20	6	30,3	6	31,7	14
Autres métiers	50	20	39,3	20	40,7	29
Conducteurs de matériel de transport	41	14	34,2	14	34,9	27
Aides et manœuvres	24	6	25,0	7	27,0	18
Professions du secteur primaire	30	5	15,7	5	16,7	25
Professions du secteur de la production	55	18	32,0	18	33,3	37
Conducteurs de machines et monteurs	41	12	29,8	13	31,0	28
Manœuvres	14	5	38,4	6	39,9	8
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	369	51	13,8	55	14,8	315
20 à 99 employés	294	99	33,7	103	34,9	191
100 à 500 employés	181	77	42,6	80	44,0	102
Plus de 500 employés	92	50	54,4	52	56,6	40
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	231	29	12,4	33	14,1	199
Plus de 1 année à 5 années	276	55	19,9	58	21,0	218
Plus de 5 années à 9 années	123	40	32,1	41	32,9	83
Plus de 9 années à 14 années	86	34	39,5	35	40,6	51
Plus de 14 années	220	120	54,7	123	56,1	97
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	752	236	31,4	244	32,4	509
Non permanent	184	41	22,4	46	24,8	139

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Québec					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	193	16	8,1	25	12,9	168
Affaires, finance et administration	629	208	33,1	230	36,5	399
Professionnels	79	15	19,3	20	25,4	59
Finance et administration	189	66	35,1	72	38,4	116
Personnel de bureau	362	127	35,1	138	38,0	224
Sciences naturelles et appliquées	231	65	28,0	74	32,3	156
Santé	198	135	68,1	140	70,5	58
Professionnels	27	13	49,5	16	59,3	11
Sciences infirmières	54	44	82,6	45	84,8	8
Personnel technique	46	31	68,5	32	69,2	14
Personnel de soutien	72	46	63,9	47	64,9	25
Sciences sociales et administration publique	248	172	69,1	179	72,3	69
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	91	50	54,3	53	58,2	38
Enseignants	157	122	77,7	126	80,4	31
Niveaux secondaire et primaire	98	87	88,5	88	90,1	10
Autres	59	35	59,8	38	64,4	21
Culture et loisirs	72	21	29,9	24	33,0	48
Ventes et services	812	197	24,2	214	26,4	598
Grossistes	78	6	8,1	8	10,6	70
Détailants	248	36	14,3	40	16,1	208
Aliments et boissons	124	16	12,6	17	13,5	108
Services de protection	59	44	75,0	46	77,5	13
Garderie et soutien à domicile	64	27	42,5	29	45,0	35
Voyages et hébergement	275	82	29,8	90	32,7	185
Métiers, transport et machinerie	449	204	45,4	220	48,9	230
Entrepreneurs et contremaîtres	19	8	39,9	8	42,3	11
Métiers de la construction	49	32	65,0	33	67,7	16
Autres métiers	191	84	43,9	92	48,1	99
Conducteurs de matériel de transport	116	50	43,0	53	45,5	63
Aides et manœuvres	75	31	41,7	34	45,4	41
Professions du secteur primaire	47	9	18,9	10	21,4	37
Professions du secteur de la production	285	138	48,6	149	52,4	136
Conducteurs de machines et monteurs	231	112	48,4	121	52,3	110
Manœuvres	53	26	49,6	28	52,5	25
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	1 025	151	14,7	175	17,1	850
20 à 99 employés	1 032	377	36,6	415	40,2	617
100 à 500 employés	684	364	53,2	388	56,8	296
Plus de 500 employés	461	287	62,3	303	65,6	159
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	693	135	19,5	160	23,1	533
Plus de 1 année à 5 années	1 003	304	30,3	334	33,3	669
Plus de 5 années à 9 années	428	158	36,8	172	40,1	256
Plus de 9 années à 14 années	314	138	44,0	146	46,6	168
Plus de 14 années	764	444	58,2	469	61,4	295
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	2 767	1 032	37,3	1 118	40,4	1 649
Non permanent	435	147	33,8	163	37,4	272

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Ontario					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	435	34	7,9	43	9,8	392
Affaires, finance et administration	1 099	215	19,5	230	20,9	869
Professionnels	156	20	13,0	23	15,0	133
Finance et administration	274	52	19,1	55	20,2	219
Personnel de bureau	668	142	21,3	152	22,7	517
Sciences naturelles et appliquées	378	83	21,9	88	23,2	290
Santé	290	149	51,5	155	53,5	135
Professionnels	31	8	26,5	10	30,6	22
Sciences infirmières	101	71	71,1	73	72,4	28
Personnel technique	54	20	36,8	21	39,4	33
Personnel de soutien	104	50	47,7	51	49,3	53
Sciences sociales et administration publique	384	222	57,8	232	60,5	152
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	169	58	34,2	62	36,6	107
Enseignants	215	164	76,2	170	79,1	45
Niveaux secondaire et primaire	153	135	87,8	137	89,5	16
Autres	62	30	47,7	33	53,5	29
Culture et loisirs	123	31	25,1	32	26,3	91
Ventes et services	1 287	241	18,7	258	20,0	1 029
Grossistes	143	6	3,9	6	4,2	137
Détailants	372	43	11,7	47	12,5	326
Aliments et boissons	173	15	8,5	15	8,7	158
Services de protection	91	47	51,3	53	58,8	37
Garderie et soutien à domicile	89	30	34,1	31	35,2	58
Voyages et hébergement	451	105	23,2	110	24,3	342
Métiers, transport et machinerie	729	244	33,5	255	35,0	474
Entrepreneurs et contremaîtres	38	10	26,3	11	29,6	27
Métiers de la construction	76	28	36,6	29	37,5	48
Autres métiers	311	114	36,6	117	37,7	194
Conducteurs de matériel de transport	175	58	33,1	62	35,3	114
Aides et manœuvres	128	34	26,5	36	27,8	92
Professions du secteur primaire	71	10	13,9	10	14,6	61
Professions du secteur de la production	554	181	32,7	188	34,0	365
Conducteurs de machines et monteurs	461	157	34,1	163	35,3	298
Manœuvres	92	24	25,9	25	27,5	67
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	1 574	168	10,6	183	11,6	1 391
20 à 99 employés	1 729	431	24,9	455	26,3	1 274
100 à 500 employés	1 277	443	34,7	466	36,5	812
Plus de 500 employés	802	372	46,4	393	49,0	409
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	1 149	132	11,5	151	13,2	998
Plus de 1 année à 5 années	1 827	373	20,4	396	21,7	1 431
Plus de 5 années à 9 années	786	198	25,3	210	26,7	576
Plus de 9 années à 14 années	511	176	34,5	184	36,0	327
Plus de 14 années	1 109	534	48,2	554	50,0	555
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	4 755	1 308	27,5	1 376	28,9	3 378
Non permanent	627	106	16,9	119	19,0	508

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (suite)**

	Prairies					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	154	15	9,9	19	12,3	136
Affaires, finance et administration	436	108	24,7	116	26,7	320
Professionnels	48	10	20,5	11	22,0	37
Finance et administration	116	22	19,0	25	21,5	91
Personnel de bureau	272	76	27,9	81	29,6	192
Sciences naturelles et appliquées	149	32	21,2	35	23,6	114
Santé	147	98	67,0	102	69,3	45
Professionnels	16	7	44,8	9	53,3	8
Sciences infirmières	46	39	85,6	40	86,7	6
Personnel technique	37	23	62,2	24	63,8	13
Personnel de soutien	48	29	60,6	30	62,5	18
Sciences sociales et administration publique	170	92	54,3	100	59,1	69
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	72	22	30,5	24	33,1	48
Enseignants	98	70	71,8	77	78,3	21
Niveaux secondaire et primaire	67	57	85,0	60	89,5	7
Autres	31	13	42,9	16	53,6	14
Culture et loisirs	40	11	27,3	12	28,9	29
Ventes et services	621	111	17,9	118	19,0	503
Grossistes	54	3	5,1	3	6,1	51
Détailants	175	20	11,3	21	12,0	154
Aliments et boissons	106	6	5,4	6	5,7	100
Services de protection	37	18	49,4	20	53,4	17
Garderie et soutien à domicile	52	17	32,8	18	35,4	34
Voyages et hébergement	212	49	23,0	51	24,0	161
Métiers, transport et machinerie	377	104	27,7	112	29,9	264
Entrepreneurs et contremaîtres	27	6	20,1	7	26,9	20
Métiers de la construction	50	11	21,7	12	24,3	38
Autres métiers	142	47	33,1	49	34,7	92
Conducteurs de matériel de transport	99	28	28,6	30	30,3	69
Aides et manœuvres	59	13	21,8	14	23,6	45
Professions du secteur primaire	81	8	9,9	9	11,2	72
Professions du secteur de la production	117	32	27,4	34	29,3	82
Conducteurs de machines et monteurs	95	25	26,8	27	28,8	67
Manœuvres	22	7	29,7	7	31,7	15
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	832	93	11,2	104	12,5	728
20 à 99 employés	794	227	28,6	243	30,6	551
100 à 500 employés	442	173	39,2	185	41,9	257
Plus de 500 employés	238	119	50,1	127	53,3	111
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	580	82	14,2	92	15,8	489
Plus de 1 année à 5 années	778	162	20,8	176	22,6	602
Plus de 5 années à 9 années	318	87	27,4	93	29,3	225
Plus de 9 années à 14 années	196	66	33,5	70	35,6	126
Plus de 14 années	433	215	49,6	229	52,8	205
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	2 036	545	26,8	585	28,7	1 451
Non permanent	270	68	25,0	74	27,6	196

**Tableau 2B Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2004 (fin)**

	Colombie-Britannique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement <sup>1</sup>		Employés non syndiqués <sup>2</sup>
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
<b>Profession</b>						
Gestion	111	9	8,1	13	11,3	98
Affaires, finance et administration	314	87	27,8	92	29,4	222
Professionnels	43	9	21,0	10	23,5	33
Finance et administration	82	18	21,8	20	23,9	62
Personnel de bureau	190	61	31,9	63	33,1	127
Sciences naturelles et appliquées	94	25	26,3	26	27,8	68
Santé	104	76	72,9	77	74,1	27
Professionnels	12	7	57,9	7	61,3	5
Sciences infirmières	34	31	93,5	32	94,9	2
Personnel technique	24	15	64,4	15	64,4	9
Personnel de soutien	34	22	63,9	22	64,8	12
Sciences sociales et administration publique	121	71	58,4	75	62,0	46
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	49	20	40,2	20	41,5	29
Enseignants	72	51	70,8	55	76,0	17
Niveaux secondaire et primaire	46	40	86,0	41	89,3	5
Autres	25	11	43,1	13	51,6	12
Culture et loisirs	38	14	35,7	15	38,4	23
Ventes et services	493	109	22,1	113	22,9	380
Grossistes	47	2	4,6	2	5,0	45
Détailants	140	20	14,1	21	15,3	119
Aliments et boissons	89	10	11,2	10	11,5	79
Services de protection	30	17	55,8	17	56,9	13
Garderie et soutien à domicile	36	16	44,3	16	45,0	20
Voyages et hébergement	162	46	28,5	47	29,2	114
Métiers, transport et machinerie	250	102	40,8	106	42,3	144
Entrepreneurs et contremaîtres	16	6	34,2	6	38,4	10
Métiers de la construction	34	10	29,1	10	29,9	24
Autres métiers	91	39	42,5	40	44,0	51
Conducteurs de matériel de transport	67	32	48,2	33	49,1	34
Aides et manœuvres	41	16	37,5	16	39,1	25
Professions du secteur primaire	43	9	20,5	9	21,3	34
Professions du secteur de la production	94	34	36,4	35	37,4	59
Conducteurs de machines et monteurs	72	26	36,1	27	36,8	46
Manœuvres	21	8	37,3	8	39,4	13
<b>Taille de l'entreprise</b>						
Moins de 20 employés	669	98	14,7	105	15,8	563
20 à 99 employés	594	211	35,5	221	37,2	373
100 à 500 employés	298	151	50,8	157	52,8	140
Plus de 500 employés	111	76	68,3	78	70,1	33
<b>Durée de l'emploi</b>						
1 à 12 mois	392	64	16,3	71	18,0	322
Plus de 1 année à 5 années	553	126	22,8	134	24,3	419
Plus de 5 années à 9 années	241	82	34,2	86	35,4	156
Plus de 9 années à 14 années	186	81	43,8	84	45,1	102
Plus de 14 années	300	183	61,0	187	62,6	112
<b>Situation d'emploi</b>						
Permanent	1 465	475	32,4	496	33,9	969
Non permanent	206	61	29,7	65	31,7	141

Source : Enquête sur la population active

<sup>1</sup> Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).

<sup>2</sup> Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.

<sup>3</sup> Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

**Tableau 3 Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2004**

	Canada				Atlantique			
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement <sup>1</sup>	Employés non syndiqués <sup>2</sup>	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement <sup>1</sup>	Employés non syndiqués <sup>2</sup>
<b>Les deux sexes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>18,50</b>	<b>21,55</b>	<b>21,57</b>	<b>17,07</b>	<b>15,49</b>	<b>19,95</b>	<b>19,88</b>	<b>13,53</b>
Employés à temps plein	19,70	22,05	22,09	18,50	16,36	20,16	20,11	14,51
Employés à temps partiel	13,07	18,51	18,40	11,33	11,01	18,10	17,91	9,34
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>679,74</b>	<b>782,66</b>	<b>784,36</b>	<b>631,05</b>	<b>582,19</b>	<b>745,96</b>	<b>743,56</b>	<b>510,06</b>
Employés à temps plein	777,73	851,19	853,75	739,73	657,06	788,66	787,43	592,52
Employés à temps partiel	236,60	364,32	360,02	196,23	198,38	366,92	361,59	158,86
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>35,5</b>	<b>35,9</b>	<b>36,0</b>	<b>35,3</b>	<b>36,6</b>	<b>37,4</b>	<b>37,4</b>	<b>36,3</b>
Employés à temps plein	39,5	38,7	38,7	39,9	40,3	39,4	39,4	40,8
Employés à temps partiel	17,5	19,3	19,1	16,9	17,6	20,1	20,0	17,0
<b>Hommes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>20,15</b>	<b>22,41</b>	<b>22,44</b>	<b>19,08</b>	<b>16,76</b>	<b>20,63</b>	<b>20,60</b>	<b>15,10</b>
Employés à temps plein	21,10	22,82	22,86	20,23	17,44	20,74	20,73	15,90
Employés à temps partiel	12,10	16,31	16,38	11,07	10,31	17,84	17,52	9,24
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>787,42</b>	<b>866,67</b>	<b>868,60</b>	<b>749,62</b>	<b>673,96</b>	<b>819,43</b>	<b>818,73</b>	<b>611,62</b>
Employés à temps plein	856,08	904,65	907,43	830,52	727,03	839,49	839,49	674,31
Employés à temps partiel	205,78	306,69	304,36	182,10	172,68	343,84	335,96	148,35
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>38,2</b>	<b>38,4</b>	<b>38,4</b>	<b>38,1</b>	<b>39,7</b>	<b>40,0</b>	<b>40,1</b>	<b>39,6</b>
Employés à temps plein	40,7	39,8	39,8	41,2	42,2	40,9	41,0	42,7
Employés à temps partiel	16,5	18,2	18,1	16,1	16,5	18,9	18,8	16,1
<b>Femmes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>16,79</b>	<b>20,67</b>	<b>20,66</b>	<b>14,98</b>	<b>14,23</b>	<b>19,31</b>	<b>19,21</b>	<b>11,92</b>
Employées à temps plein	17,94	21,10	21,13	16,34	15,11	19,52	19,44	12,82
Employées à temps partiel	13,49	19,16	19,02	11,45	11,30	18,16	18,00	9,39
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>568,21</b>	<b>696,41</b>	<b>697,06</b>	<b>508,29</b>	<b>490,76</b>	<b>676,69</b>	<b>672,39</b>	<b>406,57</b>
Employées à temps plein	679,76	785,29	787,06	625,81	575,14	734,00	731,06	492,99
Employées à temps partiel	249,59	381,40	376,94	202,80	209,01	372,47	367,79	163,72
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>32,7</b>	<b>33,4</b>	<b>33,4</b>	<b>32,4</b>	<b>33,5</b>	<b>35,0</b>	<b>34,9</b>	<b>32,9</b>
Employées à temps plein	37,9	37,3	37,3	38,2	38,2	37,7	37,7	38,4
Employées à temps partiel	17,9	19,6	19,5	17,3	18,0	20,4	20,3	17,3

**Tableau 3 Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2004 (suite)**

	Québec				Ontario			
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement <sup>1</sup>	Employés non syndiqués <sup>2</sup>	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement <sup>1</sup>	Employés non syndiqués <sup>2</sup>
<b>Les deux sexes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>18,00</b>	<b>20,38</b>	<b>20,37</b>	<b>16,42</b>	<b>19,42</b>	<b>22,67</b>	<b>22,73</b>	<b>18,15</b>
Employés à temps plein	19,03	20,66	20,68	17,82	20,82	23,37	23,44	19,73
Employés à temps partiel	13,41	18,70	18,48	11,18	12,91	17,93	17,92	11,62
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>641,65</b>	<b>721,88</b>	<b>724,09</b>	<b>586,68</b>	<b>720,70</b>	<b>836,85</b>	<b>839,63</b>	<b>674,93</b>
Employés à temps plein	727,72	776,43	779,30	690,22	826,57	910,80	915,08	789,76
Employés à temps partiel	255,74	391,06	383,50	199,40	228,44	337,20	335,41	200,97
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>34,6</b>	<b>35,3</b>	<b>35,3</b>	<b>34,2</b>	<b>35,7</b>	<b>36,4</b>	<b>36,4</b>	<b>35,4</b>
Employés à temps plein	38,3	37,7	37,8	38,7	39,7	39,0	39,1	40,0
Employés à temps partiel	18,2	20,2	20,0	17,4	17,1	18,6	18,5	16,7
<b>Hommes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>19,32</b>	<b>20,91</b>	<b>20,96</b>	<b>18,15</b>	<b>21,31</b>	<b>23,78</b>	<b>23,86</b>	<b>20,29</b>
Employés à temps plein	20,14	21,21	21,26	19,27	22,40	24,26	24,35	21,57
Employés à temps partiel	12,59	16,81	16,68	11,22	12,10	16,12	16,41	11,26
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>730,24</b>	<b>788,81</b>	<b>792,47</b>	<b>686,16</b>	<b>835,18</b>	<b>927,68</b>	<b>931,33</b>	<b>797,21</b>
Employés à temps plein	792,06	821,21	825,39	766,46	910,18	967,48	972,60	883,76
Employés à temps partiel	223,60	333,47	327,27	188,70	202,14	292,56	294,04	184,30
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>37,1</b>	<b>37,6</b>	<b>37,7</b>	<b>36,7</b>	<b>38,2</b>	<b>38,7</b>	<b>38,7</b>	<b>38,0</b>
Employés à temps plein	39,5	39,0	39,0	39,9	40,8	40,0	40,1	41,1
Employés à temps partiel	17,0	19,0	18,8	16,5	16,2	17,9	17,8	15,9
<b>Femmes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>16,63</b>	<b>19,78</b>	<b>19,72</b>	<b>14,69</b>	<b>17,48</b>	<b>21,49</b>	<b>21,50</b>	<b>15,97</b>
Employées à temps plein	17,63	19,92	19,90	16,08	18,88	22,25	22,30	17,49
Employées à temps partiel	13,77	19,32	19,08	11,16	13,27	18,49	18,41	11,79
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>548,66</b>	<b>647,40</b>	<b>646,76</b>	<b>487,29</b>	<b>602,36</b>	<b>740,18</b>	<b>741,18</b>	<b>550,35</b>
Employées à temps plein	646,42	716,38	716,68	598,76	723,46	839,53	842,15	675,17
Employées à temps partiel	269,87	409,98	402,38	204,66	239,94	350,98	348,62	208,82
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>32,1</b>	<b>32,6</b>	<b>32,7</b>	<b>31,7</b>	<b>33,1</b>	<b>33,9</b>	<b>33,9</b>	<b>32,8</b>
Employées à temps plein	36,7	36,1	36,1	37,1	38,4	37,8	37,8	38,6
Employées à temps partiel	18,7	20,6	20,4	17,9	17,5	18,8	18,7	17,1

**Tableau 3 Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2004 (fin)**

	Prairies				Colombie-Britannique			
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement <sup>1</sup>	Employés non syndiqués <sup>2</sup>	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement <sup>1</sup>	Employés non syndiqués <sup>2</sup>
<b>Les deux sexes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>17,90</b>	<b>20,98</b>	<b>21,01</b>	<b>16,65</b>	<b>18,99</b>	<b>22,68</b>	<b>22,74</b>	<b>17,09</b>
Employés à temps plein	19,04	21,52	21,56	17,99	20,17	23,26	23,35	18,46
Employés à temps partiel	12,70	18,07	18,04	10,95	14,34	19,89	19,77	12,18
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>671,65</b>	<b>765,84</b>	<b>768,52</b>	<b>632,88</b>	<b>686,61</b>	<b>811,59</b>	<b>814,24</b>	<b>622,05</b>
Employés à temps plein	769,50	843,08	845,78	737,68	796,34	900,81	905,15	737,99
Employés à temps partiel	227,04	352,69	350,66	186,43	255,49	380,92	375,72	207,72
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>36,2</b>	<b>36,0</b>	<b>36,1</b>	<b>36,2</b>	<b>34,9</b>	<b>35,3</b>	<b>35,3</b>	<b>34,7</b>
Employés à temps plein	40,3	39,1	39,2	40,8	39,4	38,7	38,8	39,8
Employés à temps partiel	17,3	19,2	19,2	16,7	17,2	18,7	18,5	16,7
<b>Hommes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>19,72</b>	<b>22,23</b>	<b>22,21</b>	<b>18,86</b>	<b>20,52</b>	<b>23,22</b>	<b>23,29</b>	<b>19,12</b>
Employés à temps plein	20,68	22,75	22,72	19,93	21,43	23,79	23,86	20,15
Employés à temps partiel	11,12	14,58	14,56	10,45	13,24	16,77	16,97	12,01
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>794,34</b>	<b>877,83</b>	<b>877,45</b>	<b>765,50</b>	<b>796,92</b>	<b>893,00</b>	<b>895,26</b>	<b>747,31</b>
Employés à temps plein	861,89	918,65	918,48	841,17	868,95	945,01	948,85	826,61
Employés à temps partiel	185,77	274,86	272,83	168,72	224,24	300,64	299,44	199,48
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>39,3</b>	<b>39,0</b>	<b>39,1</b>	<b>39,3</b>	<b>37,9</b>	<b>38,0</b>	<b>37,9</b>	<b>37,9</b>
Employés à temps plein	41,8	40,4	40,5	42,3	40,6	39,8	39,8	41,0
Employés à temps partiel	16,4	18,3	18,3	16,0	16,4	17,1	16,9	16,2
<b>Femmes</b>								
<b>Rémunération horaire moyenne (\$)</b>	<b>15,96</b>	<b>19,91</b>	<b>19,98</b>	<b>14,11</b>	<b>17,44</b>	<b>22,13</b>	<b>22,18</b>	<b>15,04</b>
Employées à temps plein	16,92	20,24	20,32	15,25	18,57	22,59	22,72	16,31
Employées à temps partiel	13,33	18,86	18,85	11,18	14,76	20,86	20,66	12,25
<b>Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)</b>	<b>541,72</b>	<b>670,41</b>	<b>674,39</b>	<b>480,50</b>	<b>575,66</b>	<b>729,32</b>	<b>733,04</b>	<b>495,84</b>
Employées à temps plein	649,57	763,96	768,80	591,25	704,37	845,06	850,75	624,68
Employées à temps partiel	243,49	370,38	368,77	194,63	267,41	405,78	399,89	211,09
<b>Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal</b>	<b>32,9</b>	<b>33,4</b>	<b>33,5</b>	<b>32,6</b>	<b>31,9</b>	<b>32,6</b>	<b>32,7</b>	<b>31,6</b>
Employées à temps plein	38,4	37,7	37,8	38,7	37,9	37,4	37,5	38,2
Employées à temps partiel	17,7	19,4	19,4	17,0	17,6	19,1	19,0	17,0

Source : Enquête sur la population active

<sup>1</sup> Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).<sup>2</sup> Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.

**Tableau 4 Principaux accords salariaux, inflation et conflits de travail**

Année	Augmentation annuelle moyenne des taux de rémunération de base <sup>1</sup>			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation <sup>1</sup>	Conflits de travail et temps perdu			
	Employés du secteur public <sup>2</sup>	Employés du secteur privé <sup>2</sup>	Ensemble des employés		Grèves et lock-out	Travailleurs concernés	Jours-personnes non travaillés	Proportion du temps de travail estimé
			%			milliers	milliers	%
1980	10,9	11,7	11,1	10,1	1 028	453	9 130	0,37
1981	13,1	12,6	13,0	12,4	1 049	342	8 850	0,35
1982	10,4	9,5	10,2	10,9	679	464	5 702	0,23
1983	4,6	5,5	4,8	5,8	645	330	4 441	0,18
1984	3,9	3,2	3,6	4,3	716	187	3 883	0,15
1985	3,8	3,3	3,7	4,0	829	164	3 126	0,12
1986	3,6	3,0	3,4	4,1	748	486	7 151	0,27
1987	4,1	3,8	4,0	4,4	668	582	3 810	0,14
1988	4,0	5,0	4,4	4,0	548	207	4 901	0,17
1989	5,2	5,2	5,2	5,0	627	445	3 701	0,13
1990	5,6	5,7	5,6	4,8	579	271	5 079	0,17
1991	3,4	4,4	3,6	5,6	463	254	2 516	0,09
1992	2,0	2,6	2,1	1,5	404	152	2 110	0,08
1993	0,6	0,8	0,7	1,8	381	102	1 517	0,05
1994	...	1,2	0,3	0,2	374	81	1 607	0,06
1995	0,6	1,4	0,9	2,2	328	149	1 583	0,05
1996	0,5	1,7	0,9	1,6	330	276	3 269	0,11
1997	1,1	1,8	1,5	1,6	284	258	3 608	0,12
1998	1,6	1,8	1,7	0,9	381	244	2 444	0,08
1999	2,0	2,7	2,2	1,7	413	160	2 443	0,08
2000	2,5	2,4	2,5	2,7	379	144	1 657	0,05
2001	3,4	3,0	3,3	2,6	381	221	2 199	0,07
2002	2,9	2,6	2,8	2,2	294	168	3 033	0,09
2003	2,9	1,2	2,5	2,8	266	80	1 736	0,05
2004	1,3	2,2	1,7	1,3	300	259	3 256	0,09
2005	2,5	2,4	2,5	2,1				

Sources : Division des prix; Ressources humaines et développement des compétences Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail  
 Nota : Les principaux accords salariaux concernent les conventions auxquelles sont associés au moins 500 employés.

1 Les données de 2005 ont trait à la période de janvier à mai seulement.

2 Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

### Sources des données

Les données sur les effectifs syndicaux et sur les taux de syndicalisation et d'assujettissement selon diverses caractéristiques sociodémographiques, y compris les salaires, sont tirées de l'Enquête sur la population active. On peut obtenir des renseignements plus détaillés auprès de Marc Lévesque, Division de la statistique du travail, Statistique Canada, au (613) 951-4090.

Les données sur les grèves, les lock-out et les jours de travail perdus ainsi que celles concernant les principaux accords salariaux ont été fournies par Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC). On peut obtenir plus de renseignements au sujet de ces statistiques auprès d'Angèle Charbonneau, Direction de l'information sur les milieux de travail, RHDC, au 1 800 567-6866.